

L'avenir de notre patrimoine Une responsabilité partagée



**VOLUNTARY
PLANNING**

*Un forum des citoyens
sur les politiques*

Recommandations pour la stratégie du patrimoine de la Nouvelle-Écosse



Rapport provisoire du groupe de travail chargé de la stratégie
du patrimoine du Voluntary Planning Board

L'avenir de notre patrimoine Une responsabilité partagée

Recommandations pour la stratégie du patrimoine
de la Nouvelle-Écosse

Rapport provisoire du groupe de travail chargé de la
stratégie du patrimoine du Voluntary Planning Board

JUIN 2006

ISBN 1-55457-041-7

Images de la page couverture :

[haut] Festival multiculturel de la Nouvelle-Écosse, front de mer de Dartmouth

[centre gauche] Highland Village

[centre] Maison Shand

[centre droite] Black Loyalist Heritage Museum

[bas gauche] Centre patrimonial et culturel de Bear River

[bas droite] Danseuses au Village acadien

Table des matières

Remerciements iv

Résumé v

Introduction 1

Bases de la stratégie du patrimoine 3

Interprétation des termes patrimoine et stratégie 3

Mission : Le rôle du patrimoine dans notre société 4

Vision 6

Principes directeurs 6

Contexte de planification 8

Problèmes, possibilités et défis 11

Patrimoine culturel immatériel 11

Diversité culturelle 14

Musées 20

Archives 24

Patrimoine bâti 26

Cimetières abandonnés 29

Archéologie 30

Patrimoine culturel sous-marin 33

Patrimoine naturel 35

Promotion du patrimoine 38

Édition 40

Éducation 40

Gouvernance du patrimoine 45

Restructuration organisationnelle 45

Planification 46

Conclusion: À vous la parole 47

Recommandations 48

Bibliographie 52

Annexes 56

Remerciements

Le groupe de travail tient à remercier toutes les personnes qui ont participé à nos réunions publiques et à toutes celles qui nous ont fait parvenir leurs commentaires par écrit.

Nous tenons à souligner la conscience professionnelle de tous les travailleurs et bénévoles dévoués à l'intendance du patrimoine de la Nouvelle-Écosse.

Nous remercions également les personnes qui nous ont rencontrés pour partager leur expérience, notamment les spécialistes du patrimoine, les représentants des organismes intéressés et les divers représentants du gouvernement.

Nous sommes reconnaissants à l'Office des affaires autochtones, l'Office des affaires acadiennes, l'Office des affaires afro-néo-écossaises et l'Association multiculturelle de la Nouvelle-Écosse de nous avoir aidé à rendre notre processus de consultation le plus ouvert possible à la diversité.

Résumé

Pouvez-vous imaginer la Nouvelle-Écosse sans le Vieux Lunenburg ou Halifax sans sa Citadelle? Pouvez-vous imaginer l'absence de cimetières pour marquer le dernier lieu de repos de nos ancêtres? Imaginez ce que seraient nos vies sans les histoires et les chansons qui se transmettent d'une génération à l'autre et de quoi auraient l'air nos belles côtes sans la présence des nombreux phares qui y montent la garde. Pour la plupart des Néo-Écossais, la disparition de ces éléments est inimaginable car ils s'attendent à ce que leur patrimoine ne disparaisse jamais.

Ce qui n'est malheureusement pas le cas. Des efforts considérables et soutenus ainsi que des investissements appropriés pour la protection, la préservation et l'interprétation sont requis pour maintenir notre patrimoine et réaliser son plein potentiel. En l'absence d'un milieu dynamique favorable au patrimoine, ces biens non renouvelables se détérioreront au fil du temps et disparaîtront. Un boulet de démolition, un incendie ou les mauvaises décisions des citoyens, des planificateurs ou des politiciens peuvent également entraîner la disparition de ces symboles de siècles d'histoire.

Le patrimoine joue un rôle essentiel dans la définition de notre identité individuelle et collective, qui est chère à tous ceux qui vivent ici mais aussi aux nombreux visiteurs de notre belle province.

Malheureusement, notre société ne réalise pas tous les avantages sociaux et économiques du patrimoine. Le gouvernement de la Nouvelle-Écosse doit accroître son soutien financier et législatif

afin de permettre à la province de mieux gérer son patrimoine. Sinon, nous risquons de perdre une partie de notre patrimoine matériel, immatériel et naturel¹. Il n'est pas encore trop tard, mais nous devons agir rapidement.

La commande de cette étude indépendante exhaustive par le ministère du Tourisme, de la Culture et du Patrimoine en partenariat avec la *Federation of Nova Scotian Heritage* démontre une ferme volonté de leadership stratégique.

Des décisions difficiles doivent être prises et des investissements importants de temps et d'argent doivent être faits si nous voulons répondre aux demandes pressantes du secteur du patrimoine en Nouvelle-Écosse. Nous devrions viser la création de politiques et de pratiques qui respectent la pluralité culturelle du patrimoine néo-écossais, dans l'espoir de favoriser une société plus respectueuse et accueillante pour tous.

Le présent rapport provisoire fournit l'opinion générale des membres du groupe de travail sur la mission, la vision et les principes directeurs de la stratégie du patrimoine de la Nouvelle-Écosse et sur la façon dont la province devrait tirer profit des possibilités qui existent et s'attaquer aux différents

¹ Le patrimoine culturel matériel comprend les artefacts, les édifices et les documents. Le patrimoine culturel immatériel c'est le folklore, la langue et l'histoire orale. Le patrimoine naturel comprend la terre, l'eau et les écosystèmes.

problèmes et défis soulevés par les Néo-Écossais. Nous avons découvert de nombreux secteurs auxquels il faudrait accorder attention et financement. Notre rapport provisoire propose 49 recommandations dans 14 domaines.

Nos recommandations portent sur la restructuration du réseau de musées de la Nouvelle-Écosse; la nécessité de former un conseil du patrimoine; l'amélioration des processus de planification; une augmentation de l'importance accordée aux archives; l'accroissement des incitatifs et le renforcement de la législation sur le patrimoine bâti; un programme de recherches archéologiques; un changement d'orientation en matière de patrimoine culturel sous-marin; l'attention accrue devant être portée au patrimoine culturel immatériel; l'accroissement de l'importance accordée aux cultures mi'kmaw, acadienne et afro-néo-écossaise; les mesures à prendre pour mieux protéger notre patrimoine naturel; le soutien à apporter à ceux qui documentent et s'occupent de nos cimetières abandonnés; les mesures incitatives pour la publication; l'amélioration de la promotion; la diversification de la publicité et le renforcement des liens entre la Division du patrimoine et les autres divisions ou ministères clés.

Nous pouvons accomplir tellement plus en nous préoccupant davantage du patrimoine. Toutefois, aucun ordre de gouvernement, aucun regroupement d'organismes intéressés, aucun groupe de personnes ni aucune personne ne peut accomplir seul cette tâche. Le patrimoine est une responsabilité partagée.

Nous demandons au gouvernement fédéral de reconnaître et d'appuyer la situation avantageuse de la Nouvelle-Écosse en matière de patrimoine; au gouvernement provincial de permettre à tous les Néo-Écossais de comprendre leur patrimoine et d'en profiter grâce à des politiques efficaces et à des investissements importants; aux gouvernements municipaux de devenir des chefs de file en matière de patrimoine à l'échelle locale; aux entreprises de participer financièrement aux installations à valeur patrimoniale; aux citoyens d'appuyer les investissements publics dans le patrimoine et aux écoles de faire connaître leur communauté aux jeunes.

Des milliers de travailleurs et de bénévoles dévoués à la protection du patrimoine sont également prêts à présenter le patrimoine de la Nouvelle-Écosse d'une façon passionnante, divertissante et éducative pour tous.

Afin de motiver la participation, la Nouvelle-Écosse doit amener les Néo-Écossais à prendre conscience de l'importance du patrimoine comme ce fut le cas pour les problèmes environnementaux, auxquels la population est maintenant de plus en plus sensibilisée. Une stratégie du patrimoine élaborée à partir des commentaires et des préoccupations exprimées par la population est un excellent point de départ.

Introduction

Au printemps 2005, le Voluntary Planning Board a commencé le recrutement des membres d'un groupe de travail chargé de la stratégie du patrimoine. Le Voluntary Planning Board a reçu son mandat de la province de la Nouvelle-Écosse par l'entremise du ministère du Tourisme, de la Culture et du Patrimoine en partenariat avec la *Federation of Nova Scotian Heritage*.

On a demandé au Voluntary Planning Board d'organiser des séances de consultation publique et d'examiner tous les aspects du patrimoine avant de faire des recommandations de haut niveau pour une stratégie du patrimoine pour la Nouvelle-Écosse. Lorsque le groupe de travail présentera son rapport final, le gouvernement provincial sera en mesure de finaliser la stratégie du patrimoine.

Des annonces dans les journaux et le recrutement direct par le Voluntary Planning Board ont permis de sélectionner les onze membres du groupe de travail. Le Voluntary Planning Board a choisi les membres afin de bien représenter la diversité de la population de la Nouvelle-Écosse et les différentes régions de la province. Chacun des membres du groupe de travail possède de l'expérience et des connaissances dans un aspect particulier du patrimoine.

Pour respecter l'approche habituelle du Voluntary Planning Board, nous avons demandé à la population de soumettre des commentaires et nous avons organisé une série de réunions publiques un peu partout dans la province. Près de 1 000 personnes ont participé aux 22 réunions publiques qui ont eu

lieu en novembre 2005. Au cours de ces réunions, 322 personnes ont fait une intervention au micro. Nous avons reçu 300 soumissions de commentaires par écrit. Le groupe de travail a également consacré plusieurs jours à des rencontres directes avec des représentants de nombreux organismes intéressés et d'autres spécialistes du patrimoine.

Afin que ses consultations soient les plus ouvertes possibles à la diversité, le groupe de travail a rencontré des membres des communautés mi'kmaw, acadienne et afro-néo-écossaise. Il a également rencontré des représentants de l'Atlantic Jewish Council, de la Chinese Society of Nova Scotia, de l'Arab Canadian Association of the Atlantic Provinces, de l'Indo-Canadian Association of Nova Scotia, de la German Canadian Association of Nova Scotia, de la Scandinavian Society of Nova Scotia et de la Canadian Lebanon Society.

Nous espérons que le présent rapport provisoire démontrera que nous avons écouté attentivement et que nous avons su relever les principales préoccupations des Néo-Écossais en matière de patrimoine. Nous avons ensuite examiné les résultats de notre recherche et discuté à fond de chaque sujet avant de nous entendre sur les recommandations. Puisqu'il s'agit d'un rapport provisoire, il reste encore du travail à faire.

Nous vous encourageons à participer à notre processus de consultation, ou à y prendre part de nouveau. Nous sommes disposés à revoir tous les aspects de ce rapport provisoire avant d'entreprendre

la rédaction de nos recommandations finales. Nous attendons vos commentaires avec impatience.

Est-ce que certaines recommandations vous ont vraiment plu ou déplu?

Quelles sont les recommandations qui devraient être appliquées immédiatement?

Est-ce que certaines questions ont été laissées de côté par le groupe de travail?

Avez-vous d'autres commentaires?

Les commentaires doivent être reçus avant le 1^{er} septembre 2006

Voluntary Planning Board

Site Web : www.gov.ns.ca/vp

Courriel : volplan@gov.ns.ca

Téléphone : (902) 424-5682

Numéro sans frais : 1 866 858-5850

Bureau 600, Édifice Joseph Howe

1690, rue Hollis, Halifax (Nouvelle-Écosse) B3J 3J9

Bases de la stratégie du patrimoine

Afin d'élaborer une stratégie du patrimoine efficace, il faut d'abord s'entendre sur l'interprétation des termes patrimoine et stratégie. La stratégie doit être guidée par une mission, une vision et des valeurs. La stratégie du patrimoine de la Nouvelle-Écosse doit reposer sur une analyse des forces, des faiblesses, des possibilités et des risques du secteur. De plus, une stratégie efficace devrait tenir compte des moyens limités dont dispose le secteur.

Avant de présenter nos recommandations, nous voulons d'abord donner notre point de vue sur chacun de ces éléments fondamentaux.

INTERPRÉTATION DES TERMES PATRIMOINE ET STRATÉGIE

Selon son mandat, le groupe de travail devait fournir des commentaires et une orientation pour la stratégie du patrimoine sous la forme de recommandations. Pour amorcer sa tâche, le groupe de travail a réfléchi sur la définition des termes patrimoine et stratégie.

PATRIMOINE

Plusieurs définitions s'appliquent au terme patrimoine. On nous a notamment dit que le « patrimoine c'est ce qu'on hérite de nos ancêtres » et que le « patrimoine c'est ce que nous considérons comme valant la peine d'être transmis aux générations à venir ». On nous a également dit que le patrimoine sera continuellement découvert, redécouvert, interprété, réinterprété et, oui, produit.

Les Néo-Écossais ont dit au groupe de travail que notre province devait adopter une vision globale large du patrimoine. Nous croyons donc que dans le cadre de l'élaboration d'une stratégie, le patrimoine devrait inclure le patrimoine culturel (matériel et immatériel) et le patrimoine naturel.

Patrimoine culturel matériel — Artefacts, édifices, documents

Notre patrimoine culturel matériel (ou physique) a attiré beaucoup d'attention. La population nous a fait connaître son désir de voir la Nouvelle-Écosse prendre des mesures plus importantes pour protéger les artefacts, les édifices et les documents de toutes

sortes. Les discussions portaient souvent sur les musées, les archives et les autres sites patrimoniaux.

Patrimoine culturel immatériel — Folklore, langue et histoire orale

Notre patrimoine culturel immatériel a également été mentionné souvent lors des réunions publiques et dans les commentaires écrits que nous avons reçus. Pour la population, le patrimoine culturel immatériel c'est le folklore, la langue et l'histoire orale. On nous a dit que pour bien des gens, les légendes, les histoires et les traditions ont beaucoup plus d'importance que les vestiges physiques du passé. Les répondants nous ont dit qu'il était urgent d'accorder une d'importance accrue à la consignation de notre folklore et de notre histoire orale avant qu'ils ne disparaissent à jamais.

Patrimoine naturel — Terre, eau, écosystèmes

Les participants à nos consultations ont parlé et écrit avec passion de la nécessité d'inclure le patrimoine naturel dans la stratégie globale de la Nouvelle-Écosse. Ils ont souligné que les zones protégées officielles de la province et les espèces en voie de disparition constituaient d'importantes préoccupations en matière de patrimoine. On nous a également parlé des effets adverses de la foresterie industrielle, de la crainte de perdre l'accès traditionnel au littoral et de la qualité de nos eaux en tant qu'habitat du poisson.

En gardant tous ces aspects du patrimoine à l'esprit, le groupe de travail a adopté la définition ci-dessous du terme patrimoine pour guider ses travaux : Le

patrimoine est le bagage que la société hérite des générations précédentes et qui, selon elle, mérite que des mesures spéciales soient prises pour le conserver pour les générations futures. Il comprend notamment le patrimoine culturel matériel, le patrimoine culturel immatériel et le patrimoine naturel.

STRATÉGIE

Nous nous sommes inspirés de la définition donnée sur le site Web Strategis d'Industrie Canada pour définir la stratégie comme un plan d'ensemble ou une orientation générale précisant l'orientation décisive et guidant l'allocation des ressources de l'ensemble d'un organisme. La stratégie est généralement un énoncé de ce qui doit être fait pour assurer la prospérité d'un organisme conformément à sa mission, à sa vision et à ses valeurs.

MISSION : LE RÔLE DU PATRIMOINE DANS NOTRE SOCIÉTÉ

Pouvez-vous imaginer la Nouvelle-Écosse sans le Vieux Lunenburg ou Halifax sans sa Citadelle? Pouvez-vous imaginer l'absence de cimetières pour marquer le dernier lieu de repos de nos ancêtres? Imaginez ce que seraient nos vies sans les histoires et les chansons qui se transmettent d'une génération à l'autre et de quoi auraient l'air nos belles côtes sans la présence des nombreux phares qui y montent la garde. Pour la plupart des Néo-Écossais, la disparition de ces éléments est inimaginable car ils s'attendent à ce que leur patrimoine ne disparaisse jamais.

“ Le patrimoine est le bagage que la société hérite des générations précédentes et qui, selon elle, mérite que des mesures spéciales soient prises pour le conserver pour les générations futures. Il comprend notamment le patrimoine culturel matériel, le patrimoine culturel immatériel et le patrimoine naturel. ”

ON N'EST JAMAIS AUSSI BIEN QUE CHEZ SOI!

Le patrimoine tient beaucoup à cœur à tous les Néo-Écossais et il est très présent dans leurs vies. Il suffit de penser aux nombreux Néo-Écossais vivant ailleurs au pays qui se rassemblent dans des pubs, chez des amis ou dans des fêtes simplement pour le plaisir de côtoyer d'autres Néo-Écossais. Un article paru en avril 2006 dans le *Globe and Mail* parlait des nombreux travailleurs de Fort McMurray qui continuent d'habiter au Cap-Breton parce qu'ils ne peuvent pas se résoudre à vivre ou à élever leurs enfants ailleurs qu'en Nouvelle-Écosse. Le roman primé *No Great Mischief* d'Alistair MacLeod traite de ce type d'histoire et de culture familiale. La famille, les traditions et les liens qui nous unissent à la terre de nos ancêtres comptent toujours autant pour les Néo-Écossais. Ici, le patrimoine a beaucoup d'importance!

Ce qui n'est malheureusement pas le cas. Des efforts considérables et soutenus ainsi que des investissements appropriés pour la protection, la préservation et l'interprétation sont requis pour maintenir notre patrimoine et réaliser son plein potentiel. En l'absence d'un milieu dynamique favorable au patrimoine, ces biens non renouvelables se détérioreront au fil du temps et disparaîtront. Un boulet de démolition, un incendie ou les mauvaises décisions des citoyens, des planificateurs ou des politiciens peuvent également entraîner la disparition de ces symboles de siècles d'histoire.

Le patrimoine joue un rôle essentiel dans la définition de notre identité individuelle et collective, qui est chère à tous ceux qui vivent ici mais aussi aux nombreux visiteurs de notre belle province.

Les personnes qui ont participé à nos consultations nous ont dit que le patrimoine apporte beaucoup à notre société. Nous les avons entendus. Après mûre réflexion, nous croyons que le rôle fondamental du patrimoine est d'enrichir notre vie personnelle et sociale. Les retombées économiques (directes et indirectes) du patrimoine dans notre province et nos collectivités sont également un facteur important.

ENRICHISSEMENT INDIVIDUEL ET COLLECTIF

Le patrimoine enrichit nos vies quotidiennes. Il peut également enrichir les personnes et la société.

Au cours de nos consultations, nous avons recueilli les commentaires suivants :

Le patrimoine nous aide à établir et à réaffirmer notre identité propre en tant que Néo-Écossais. Il contribue à renforcer notre estime personnelle et notre confiance en ce que nous pouvons accomplir. Le patrimoine nous permet d'établir des liens entre les générations. Il représente notre mémoire collective. Le patrimoine renvoie une image positive de soi. Il nous inspire. Le patrimoine nous permet de nous situer dans le monde et favorise notre attachement à notre coin de pays. Il nous fournit des modèles d'identification inspirants. Le patrimoine nous permet de tirer d'importantes leçons du passé. En nous donnant un sentiment d'enracinement, il favorise notre capacité d'adaptation aux changements. Le patrimoine nous aide à faire preuve de compréhension, de respect et de tolérance pour les autres cultures. Il nous rappelle notre force, notre créativité et notre ingéniosité. Le patrimoine nous permet d'apprécier nos réussites et nos échecs. Il nous permet de commémorer nos héros. Le patrimoine a un effet sur notre santé mentale et physique. Il contribue à notre bien-être spirituel. Le patrimoine nous donne un sentiment d'unité, de cohésion et d'appartenance. Il satisfait notre sens du devoir et notre obligation de nous souvenir de notre passé. Le patrimoine fait échec à l'assimilation par les cultures dominantes. Il nous permet de croire que nos propres contributions ne seront pas oubliées. Le patrimoine est un facteur important de notre qualité de vie.

Nous pouvons tous comprendre la valeur d'une société tolérante, d'une image positive de soi, du sentiment d'appartenance et de l'influence stimulante de la confiance.

De petits gains dans ces domaines immatériels se traduisent par des gains importants dans la société.

PRIX LIVCOM

Annapolis Royal est une ville qui est très fière de présenter son riche patrimoine. En 2004, Annapolis Royal a reçu le prix de la petite ville où il est le plus agréable de vivre au monde décerné par LivCom, un organisme international qui favorise l'amélioration de la qualité de vie des citoyens par la création de collectivités où il fait bon vivre. Le patrimoine est l'un des six principaux critères de sélection pour ce prix. Les autres critères sont l'amélioration du paysage, les pratiques respectueuses de l'environnement, la viabilité de la collectivité, les modes de vie sains et la planification à long terme. LivCom, qui est parrainé par le Programme des Nations Unies pour l'environnement, présente la seule compétition internationale axée sur les saines pratiques de gestion de l'environnement local.

RETOMBÉES ÉCONOMIQUES

Le patrimoine peut également être source de prospérité.

Voici les commentaires que nous avons recueillis en ce sens :

Notre patrimoine naturel et culturel attire les touristes et les incite à prolonger leur séjour dans nos communautés. Le patrimoine est un divertissement. Il est la source d'inspiration de livres, de pièces de théâtre, de musique, de films, d'œuvres d'art, de pièces d'artisanat, d'activités récréatives de plein air, etc. Le patrimoine attire de nouveaux résidents et retient les personnes déjà installées. Les sociétés ouvertes et tolérantes attirent et retiennent plus d'immigrants. Le patrimoine naturel et culturel de la province est un facteur important dans la décision des immigrants et des entreprises de s'établir en Nouvelle-Écosse. Notre patrimoine fait partie de la qualité de vie qui rend la Nouvelle-Écosse plus attrayante que d'autres endroits. Nos nombreuses ressources patrimoniales sont uniques au monde. Un patrimoine apprécié constitue un avantage concurrentiel potentiel pour notre province.

Une publication de Statistique Canada nous apprend que la contribution du secteur de la culture au produit intérieur brut de la Nouvelle-Écosse s'élevait à 527 millions de dollars en 2001 et que ce secteur employait 12 800 personnes (à plein temps, à temps partiel et à la pige). Ce rapport, intitulé *Contribution économique de la culture au Canada : une perspective provinciale*, définit la culture comme étant « les activités créatives artistiques et les biens et services qui en découlent, et la préservation du patrimoine humain ».

VISION

Nos recommandations pour une stratégie du patrimoine ont été guidées par une vision générale du patrimoine dans notre province. Notre énoncé de vision vise à brosser le tableau de l'avenir désiré en matière de patrimoine en Nouvelle-Écosse. Il renferme un peu de rêve et une bonne dose de réalisme.

Nous avons un patrimoine diversifié d'une grande richesse. Tous les Néo-Écossais méritent de connaître et de découvrir directement les histoires et les thèmes qui ont façonné notre belle province et sa population. Le patrimoine de la Nouvelle-Écosse pourra ainsi s'acquitter pleinement de son rôle fondamental qui consiste à enrichir les citoyens et la société.

Nos terres sont occupées depuis au moins 11 000 ans par les Mi'kmaq et leurs ancêtres. Le premier établissement européen permanent a été fondé à Port Royal il y a 400 ans. En 1783, les Loyalistes noirs de Birchtown, dans le comté de Shelburne, constituaient la plus importante communauté d'Africains libres à l'extérieur de l'Afrique.

Nous avons des histoires intéressantes à raconter. Nous avons de beaux sites naturels à présenter. Tout cela nous donne un avantage concurrentiel pour attirer les touristes, encourager les gens à rester ici et convaincre les entreprises de s'installer chez nous. Mais avant tout, notre patrimoine fait de la Nouvelle-Écosse un excellent endroit à habiter et à découvrir. Pourtant nous risquons de voir ces grands avantages fortement réduits si nous n'apprécions pas ce que nous avons et ne relevons pas le défi en acceptant notre part de responsabilité.

Pour toutes ces raisons notre vision pour le patrimoine de la Nouvelle-Écosse est la suivante : Tous les Néo-Écossais doivent connaître et apprécier le patrimoine qui a façonné notre province et pouvoir en faire l'expérience directement.

“ Tous les Néo-Écossais doivent connaître et apprécier le patrimoine qui a façonné notre province et pouvoir en faire l'expérience directement.”

PRINCIPES DIRECTEURS

L'élaboration de la stratégie nous oblige à faire des choix, parfois très difficiles, parmi une variété d'orientations possibles. Il est essentiel d'avoir recours à un ensemble bien défini de principes directeurs ou de valeurs pour faire ces choix. Afin de montrer la plus grande transparence possible sur les raisons de nos recommandations, nous vous présentons ici les principes ou les valeurs qui ont guidé notre travail :

- Le patrimoine, et l'intendance du patrimoine, est important pour les Néo-Écossais.
- Le patrimoine est une responsabilité partagée. Nous avons tous un rôle à jouer dans la préservation et la promotion de notre patrimoine.
- Le patrimoine offre une occasion de célébrer la diversité de notre population. Nous avons tellement à apprendre les uns des autres.
- L'infrastructure patrimoniale doit être durable.
- Les travailleurs, les bénévoles et les organismes œuvrant dans le domaine de la conservation du patrimoine ont une importance capitale pour la préservation et la promotion du patrimoine — nous devons les appuyer et les traiter équitablement.
- Le patrimoine peut « aller plus loin, plus rapidement » lorsqu'il y a des partenariats efficaces entre les intervenants.

Nous profitons de l'occasion pour décrire en détail certains de ces principes directeurs, soit les concepts de l'intendance et de la responsabilité partagée.

INTENDANCE

L'intendance du patrimoine permet de protéger et de préserver ce qui est cher aux Néo-Écossais. Cette tâche essentielle pour notre patrimoine collectif est accomplie par les travailleurs, rémunérés et bénévoles, du secteur du patrimoine. Ces personnes s'acquittent de ce rôle important au nom de tous les Néo-Écossais passés, présents et futurs. Sans un soutien suffisant et durable, nous nous inquiétons de ce qu'il restera du patrimoine pour les générations futures.

La protection immédiate du patrimoine n'est que le premier pas. Il faut également le préserver pour l'avenir. Lorsqu'il est question de la protection d'un artefact, d'un enregistrement ou d'un document original, un simple entreposage n'est pas suffisant pour assurer sa survie. Il doit être protégé contre la détérioration et les effets de l'humidité et de la lumière. S'il s'agit d'un enregistrement, nous devons préserver la technologie avec laquelle il a été produit ou le transférer sur un nouveau support. Dans le cas des sites archéologiques et des lieux de sépulture, la protection et la préservation sont encore plus compliquées.

Même si la protection et la préservation du patrimoine pour les générations futures constituent une tâche énorme, le travail ne s'arrête pas là. Il faut également trouver des façons de permettre au public d'accéder au patrimoine pour la recherche, les études ou le divertissement. Le patrimoine doit être présenté de façon à susciter la curiosité pour le passé et à faire connaître l'importance de ce dernier à la société. Il doit nous informer et nous passionner afin que nous, et nos descendants, ayons envie de continuer à chérir et à préserver notre patrimoine.

RESPONSABILITÉ PARTAGÉE

Pour prendre soin de notre patrimoine, il faut pouvoir compter sur la participation de bénévoles, d'organismes communautaires et de tous les ordres de gouvernement. Les interrelations complexes entre les nombreux intervenants mettent en évidence l'importance d'élaborer une stratégie du patrimoine.

Nos consultations publiques ont confirmé ce fait. On nous a dit que les familles, les écoles, les gouvernements, les associations, les organismes, les communautés d'intérêts, les entreprises, les universités, etc. produisent tous des biens patrimoniaux. Ils ont donc tous l'obligation d'investir temps et ressources dans la protection et la sauvegarde de ce patrimoine.

Certaines personnes nous ont expliqué de façon convaincante qu'il était primordial de faire prendre conscience aux Néo-Écossais de l'importance du patrimoine comme ce fut le cas pour les problèmes environnementaux, auxquels la population est maintenant de plus en plus sensibilisée. Un engagement plus fort envers l'éducation et

la promotion du patrimoine favorisera cette sensibilisation.

Le patrimoine est une responsabilité collective. La stratégie du patrimoine de la Nouvelle-Écosse devrait donner un rôle important à tous et souligner l'importance des partenariats :

- Il incombe à toute famille et à toute personne de chérir et de documenter sa propre histoire. Les parents peuvent éveiller leur propre curiosité et celle de leurs enfants envers le passé. Tout le monde peut faire un effort pour découvrir le riche patrimoine de la Nouvelle-Écosse.
- Les écoles peuvent transmettre à leurs élèves un fort sentiment d'identité et une grande fierté envers leur communauté grâce à une éducation enrichissante et à des échanges interculturels. Les élèves doivent connaître le rôle important qu'a joué leur province dans l'édification du Canada. Ils devraient étudier la vie de leurs ancêtres qui ont rendu leur avenir possible. Ils doivent comprendre comment leur patrimoine a façonné le monde dans lequel ils vivent et être conscients qu'ils créent présentement le patrimoine des générations futures.
- Les entreprises peuvent être de bons intendants de leur patrimoine, notamment en conservant leurs propres archives. Elles peuvent jouer un rôle social majeur en fournissant des contributions financières ou en offrant des services directement aux établissements patrimoniaux à tarif réduit ou gratuitement. Les entreprises peuvent adapter et réutiliser les édifices historiques au lieu de les démolir.
- Les municipalités constituent le premier ordre de gouvernement. Elles doivent faire preuve de leadership et appuyer la protection du patrimoine local. Cela suppose un soutien financier réel et une planification à long terme pour tous les aspects du patrimoine à l'échelle locale.
- Le gouvernement provincial doit prendre des initiatives afin de permettre à tous les Néo-Écossais de comprendre et de découvrir leur patrimoine. Ceux qui désirent s'informer sur la Nouvelle-Écosse devraient pouvoir accéder

facilement à une présentation attrayante du patrimoine de tous nos groupes culturels. Le gouvernement provincial doit faire preuve de leadership et investir dans le patrimoine s'il veut que les autres en fassent autant.

- Le gouvernement fédéral a un rôle important à jouer pour s'assurer que tous les éléments du patrimoine de la Nouvelle-Écosse significatifs à l'échelle nationale reçoivent l'attention qu'ils méritent et fassent l'objet d'une promotion adéquate. Le gouvernement fédéral devrait reconnaître le riche patrimoine de la Nouvelle-Écosse et aider la province à exploiter cet avantage concurrentiel. Les investissements du gouvernement provincial dans le patrimoine devraient cadrer avec la stratégie du patrimoine de la Nouvelle-Écosse et la compléter.

CONTEXTE DE PLANIFICATION

Pendant l'élaboration des stratégies, il est important d'évaluer les forces et les faiblesses du secteur du patrimoine ainsi que les possibilités et les risques qu'il présente.

Voici ce que nous avons appris.

FORCES

- La Nouvelle-Écosse a un patrimoine riche et diversifié — nous avons beaucoup d'histoires intéressantes à raconter.
- Nous disposons d'une quantité impressionnante de biens patrimoniaux — patrimoine matériel, immatériel et naturel.
- Des familles établies un peu partout sur la planète ont des racines en Nouvelle-Écosse; la population est de plus en plus intéressée à en apprendre plus sur ces liens familiaux.
- Nos archives publiques provinciales sont parmi les plus consultées au pays.
- Les travailleurs et les bénévoles du secteur du patrimoine sont extrêmement déterminés à assurer l'intendance de notre patrimoine.

- Les éléments de notre réseau décentralisé de musées pourraient, avec les ressources nécessaires, contribuer à la formation d'un réseau remarquable d'installations à vocation patrimoniale.

FAIBLESSES

- Le manque de ressources dans le secteur du patrimoine se traduit par l'épuisement des travailleurs et des bénévoles, le manque de formation, l'insuffisance et la détérioration des infrastructures matérielles, la lenteur des progrès dans d'importants dossiers de planification, la surveillance et l'application inadéquates des lois relatives à la protection du patrimoine et la perte d'une partie importante du patrimoine matériel, immatériel et naturel.
- Notre réseau de musées est en état de crise.
- Les lois sur le patrimoine sont inadéquates dans plusieurs cas.
- Le secteur dans son ensemble ne dispose pas d'une structure de direction et d'appui forte et indépendante pour défendre ses intérêts.
- Les liens entre la Division du patrimoine et les décideurs de la Division du tourisme et des ministères de l'Éducation, de l'Environnement et du Travail, des Ressources naturelles et des Transports et des Travaux publics doivent être resserrés.
- Il y a une forte concurrence pour la répartition du financement provincial limité.
- À quelques exceptions près, il y a un manque général d'engagement de la part des municipalités dans les questions relatives au patrimoine local.

MENACES

- Nous sommes menacés par la détérioration et la perte de biens patrimoniaux, une ressource non renouvelable.

- Nous avons tendance à tenir le patrimoine pour acquis, à le considérer comme étant quelque chose qui ne disparaîtra jamais.
- Des générations vont grandir sans avoir un fort sentiment d'identité personnelle et d'appartenance à une communauté, ce qui peut avoir des effets néfastes sur leur santé et leur bien-être.
- Les établissements ont de la difficulté à obtenir les ressources humaines (rémunérées et bénévoles) nécessaires pour effectuer les tâches requises pour la conservation du patrimoine.
- Lorsqu'une culture unique disparaît, elle est perdue à jamais comme les espèces d'animaux et de plantes disparues.
- La Nouvelle-Écosse peut mieux refléter notre patrimoine diversifié, culturel et naturel, dans la façon dont la province est présentée au monde (p. ex. tourisme, commerce).
- Des communautés plus saines peuvent être créées lorsque les résidents, y compris les nouveaux immigrants, développent un sentiment d'appartenance grâce à l'appréciation partagée de leur patrimoine.

La stratégie du patrimoine de la Nouvelle-Écosse devrait tirer parti des forces et des possibilités tout en remédiant aux faiblesses et en évitant les menaces présentes. Nous avons formulé nos recommandations en gardant ces objectifs à l'esprit.

CAPACITÉ

L'élaboration d'une stratégie efficace doit également tenir compte de la capacité du secteur à progresser. Cette capacité dépend de facteurs comme les ressources financières, les ressources humaines, la direction, les réseaux et l'infrastructure. Si le secteur n'a pas la capacité d'appuyer les orientations futures, il peut être nécessaire d'accroître d'abord cette capacité.

Sans entrer trop dans les détails, il est juste de dire que le groupe de travail considère que le secteur du patrimoine fait actuellement face à de réels défis en matière de capacité. Des investissements additionnels sont impératifs pour permettre au secteur de survivre, et à plus forte raison pour lui permettre de développer et de réaliser son plein potentiel.

POSSIBILITÉS

- La Nouvelle-Écosse peut ranimer l'intérêt pour notre patrimoine diversifié grâce au développement et à la promotion d'expériences patrimoniales enrichissantes et authentiques et à des investissements dans la recherche et l'éducation.
- Le secteur peut adopter une démarche systématique et bien définie pour l'acquisition, la protection, la préservation, l'étude et l'interprétation des biens patrimoniaux.
- Il est possible d'atteindre un public plus large grâce à la technologie.
- Les sites patrimoniaux de grande qualité attirent plus de touristes pour des séjours plus longs.
- Il est possible d'accomplir davantage en tirant parti de l'investissement provincial dans le patrimoine grâce à des partenariats avec d'autres intervenants, d'autres ordres de gouvernement, des groupes communautaires et le système d'éducation.
- La législation sur le patrimoine peut être mieux adaptée afin d'améliorer la protection et la préservation des biens patrimoniaux.

Problèmes, possibilités et défis

Maintenant que nous avons présenté certains renseignements de base, nous allons discuter plus en détail des problèmes, des possibilités et des défis qui se présentent dans le secteur du patrimoine. La présente section renferme nos recommandations provisoires.

PATRIMOINE CULTUREL IMMATÉRIEL

L'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) définit le patrimoine culturel immatériel comme les pratiques, représentations, expressions, connaissances et aptitudes que les collectivités considèrent comme faisant partie de leur héritage culturel.

Pour plusieurs, le patrimoine culturel immatériel correspond au folklore et est parfois appelé le patrimoine culturel vivant ou la culture vécue au quotidien par la population. Il comprend des facteurs culturels tels que les langues et les dialectes, les traditions orales et les contes, les croyances, les coutumes, les connaissances et les techniques traditionnelles, les méthodes de travail et le mode de vie traditionnel ainsi que les activités de célébration comme la musique, les festivals, les rituels, les arts de la scène, la cuisine traditionnelle (c.-à-d. les habitudes alimentaires et les pratiques culinaires d'un peuple, d'une région ou d'une période) et l'artisanat.

PATRIMOINE IMMATÉRIEL EN PÉRIL

On nous a dit qu'une grande part de notre patrimoine culturel immatériel disparaît ou risque de disparaître, en partie à cause des mouvements de population et de la restructuration continue de nos industries. Par exemple, la fabrication de l'acier s'est arrêtée au Cap-Breton mais les gens nous disent que les anecdotes, le mode de vie, la musique et les héros liés à cette industrie ne doivent pas être oubliés pour autant.



Highland Village

PERTES IMPORTANTES EN UNE GÉNÉRATION SEULEMENT

Le groupe de travail est d'avis que les efforts visant à préserver et à entretenir les langues de nos cultures anciennes doivent se poursuivre de façon sérieuse. Les intervenants lors des réunions publiques s'inquiétaient du fait qu'une grande partie de la langue, des compétences, des connaissances et des traditions peut se perdre en une seule génération. Ils ont également mentionné le décès de personnes parlant gaélique de renommée internationale, qui ont emporté avec elles des histoires non documentées dont les origines remontent à plus de 2 000 ans. Pour de nombreux Gaëls, Mi'kmaq et Acadiens, la langue est essentielle à leur identité en tant que peuple distinct.

TÂCHES REQUISES APRÈS LA CONSIGNATION

On nous a également parlé de l'importante histoire orale déjà consignée mais qui n'est pas adéquatement stockée, préservée, cataloguée ou rendue accessible.

IMPORTANCE DES GROUPES CULTURELS

Monsieur MacKinnon de l'Université du Cap-Breton nous a écrit à propos des nombreux groupes culturels constituant notre province : peuples autochtones, Européens (Anglais, Irlandais, Écossais, Français, Italiens, Polonais, Ukrainiens), noirs des Caraïbes, Loyalistes noirs, Libanais et, de plus en plus, d'autres communautés ethniques de partout dans le monde. Il affirme que les aspects immatériels de la culture de tous ces groupes les définissent davantage que l'expression matérielle de leur culture.

LE BEATON INSTITUTE ET LE CAPE BRETON'S MAGAZINE

Le Beaton Institute existe depuis des décennies à l'Université du Cap-Breton et se charge de consigner et d'archiver le patrimoine culturel immatériel. Le Cape Breton's Magazine a quant à lui consigné et diffusé des histoires du Cap-Breton qui ont permis à notre folklore et à notre histoire de survivre.

CHAIRE DE RECHERCHE EN PATRIMOINE CULTUREL IMMATÉRIEL

L'Université du Cap-Breton, avec le soutien financier du gouvernement du Canada de niveau 1 pour l'étude du patrimoine culturel immatériel. Monsieur Richard MacKinnon en est le titulaire. Il est également professeur de folklore à l'Université du Cap-Breton.

Nous croyons que la Nouvelle-Écosse devrait accorder plus d'importance au patrimoine culturel immatériel afin d'accroître la sensibilisation aux besoins des diverses populations culturelles. La Nouvelle-Écosse a reconnu la nécessité grandissante d'attirer et d'accueillir de nouveaux immigrants. La possibilité pour les immigrants de conserver les aspects les plus précieux de leur culture constitue un important critère lorsque vient le temps de choisir l'endroit où ils vont s'établir.

NÉCESSITÉ D'EXPRIMER NOTRE INTÉRÊT EN TANT QUE PROVINCE

Deux provinces canadiennes ont démontré un intérêt envers le patrimoine culturel immatériel. Le Québec a entrepris un inventaire complet du patrimoine culturel immatériel à l'échelle de la province et Terre-Neuve-et-Labrador élabore à l'heure actuelle une politique en matière de patrimoine culturel immatériel. La Nouvelle-Écosse devrait agir dans le même sens.

CONVENTION DE L'UNESCO

Jusqu'à maintenant, 46 pays ont signé la Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel de l'UNESCO. Cette convention devrait être intégrée aux documents de droit international dans un avenir prochain. Le Canada ne fait pas encore partie des signataires. Le groupe de travail comprend que la convention demande aux États parties de déterminer le patrimoine culturel immatériel au sein de son territoire, d'établir des inventaires, d'adopter une politique de promotion et de prendre des mesures de protection.

L'UNESCO a prévu d'autres façons d'appuyer la convention, comme la Proclamation des chefs-d'œuvre du patrimoine oral et immatériel de l'humanité, une distinction internationale qui permet d'honorer les exemples les plus marquants du patrimoine oral et immatériel. Les autres politiques de l'UNESCO appuyant la convention comprennent : Trésors humains vivants, Langues en danger et Musique traditionnelle du monde.

Le Canada devrait ratifier cette convention. L'appui de cette initiative s'avérerait particulièrement avantageux pour la Nouvelle-Écosse, étant donné son patrimoine riche et distinct.

RECOMMANDATIONS—PATRIMOINE CULTUREL IMMATÉRIEL

- 1 Établir des politiques et des programmes visant à protéger et à préserver le patrimoine culturel immatériel de la province.
- 2 Poursuivre et accroître les efforts visant à perpétuer les langues mi'kmaq, acadienne et gaélique de la Nouvelle-Écosse.
- 3 Exercer des pressions afin que le gouvernement fédéral ratifie la Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel de l'UNESCO.

LE CAPITAINE MATTHEW MITCHELL – UN TRÉSOR VIVANT

Les visiteurs du Musée des pêches de l'Atlantique à Lunenburg vivent une réelle aventure lorsqu'ils rencontrent Matthew Mitchell, un homme qui a pêché en doris sur les Bancs de Terre-Neuve et qui a été membre de l'équipage du Bluenose original et de nombreux autres vaisseaux.

L'époque des « bateaux de bois et des hommes de fer » était une période de travail rude et dangereux pour les pêcheurs et leurs familles. Les histoires que le capitaine Mitchell raconte sur son expérience de pêcheur, d'homme de pont et de capitaine de chalutier couvrent quatre décennies.

Maintenant âgé de 88 ans et capitaine de terre des vaisseaux du musée, M. Mitchell enchante les visiteurs du musée avec la voix de l'expérience. Ses mots évoquent des images si réelles que les auditeurs sentent le bateau tanguer sous l'effet des vagues et goûtent presque les embruns salins. Il est arrivé au capitaine Mitchell de parler pendant des heures avec des visiteurs qui ont par la suite jugé cette expérience comme le point saillant de leur visite en Nouvelle-Écosse.

DIVERSITÉ CULTURELLE

MI'KMAQ

IDENTITÉ

On a mentionné au groupe de travail que la langue, la culture et l'histoire du peuple mi'kmaw sont à la base de son identité, de ses liens au fil des générations et de son attachement au Mi'kma'ki, son territoire natal.^t

Nous avons appris que l'avenir du peuple mi'kmaw dépend grandement de sa capacité de comprendre, de préserver et de partager son histoire, sa langue et sa culture. Pour les Mi'kmaq, le patrimoine est également une source de distinction juridique et est à la base de leurs relations intergouvernementales avec la Nouvelle-Écosse et le Canada.

PLUS GRANDE VISIBILITÉ

Des intervenants ont mentionné que leur patrimoine demeure relativement invisible pour les jeunes Mi'kmaq, les autres Néo-Écossais et les touristes. Selon eux, cette invisibilité contribue aux stéréotypes, à la mésinformation ainsi qu'au manque de compréhension au sein de la société. Pour les Mi'kmaq, l'attention insuffisante envers leur patrimoine nuit à leur survie en tant que peuple distinct.

ALLIÉS

Les Mi'kmaq ont été les alliés les plus fidèles des Acadiens au cours des dures périodes de conflits. Les Mi'kmaq partageaient leurs connaissances sur le climat, la faune, la flore, les sources d'eau, le transport et l'habitation ainsi que leur savoir-faire dans ces domaines avec les Acadiens.

Les sept années suivant la déportation de 1755, pendant lesquelles les soldats d'un régiment de la Nouvelle-Angleterre, les Dank Rangers, pourchassaient les Acadiens en échange de quelques pièces d'argent, ont été des années d'éradication. Au cours de cette période, les Mi'kmaq ont accueilli les Acadiens au sein de leurs communautés en les cachant de l'ennemi, en les nourrissant et en leur offrant un refuge, ce qui a contribué considérablement à la survie des Acadiens.

INVESTISSEMENTS PLUS IMPORTANTS

On nous a mentionné que la province investit très peu d'argent afin de subvenir aux activités courantes des centres culturels ou musées mi'kmaw. Plusieurs personnes nous ont dit que cela est dû à la croyance erronée que le peuple mi'kmaw relève uniquement du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien.

Les répondants ont indiqué au groupe de travail que cette attitude doit changer. Ils ont également indiqué que même si des négociations sur les droits des Mi'kmaq sont maintenant sérieusement engagées avec la province de la Nouvelle-Écosse, cela ne devrait pas servir de justification pour retarder le soutien réel des initiatives relatives au patrimoine mi'kmaw.

CENTRES CULTURELS

Pour de nombreux Mi'kmaq, les centres culturels sont plus importants que les musées. Cela ne signifie pas que les centres culturels comme celui de Bear River ne renferment pas d'artefacts ou de documents, mais plutôt que les expressions vivantes de la culture, de la langue et de l'histoire semblent être favorisées par rapport au modèle de musée plus traditionnel.

ARCHÉOLOGIE

L'archéologie est une préoccupation importante pour les Mi'kmaq car il s'agit de l'un des rares moyens de documenter leur existence historique. Les lieux sacrés, les cimetières et les fouilles archéologiques relatives aux campements sont fortement prioritaires, ainsi que les aspects immatériels du patrimoine tels que les légendes, la langue, les traditions et l'artisanat.

INITIATIVES GOUVERNEMENTALES INFRUCTUEUSES

On nous a mentionné que le 20^e siècle ne s'est pas avéré favorable au patrimoine mi'kmaw. Les participants mi'kmaw ont dit que les politiques

t Mi'kmaq est le pluriel du nom; Mi'kmaw est le singulier. Le nom du peuple correspond au pluriel Mi'kmaq, à moins de désigner une seule personne, un Mi'kmaw. La langue est le mi'kmaq. Mi'kmaw correspond également à la forme adjectivale : une personne mi'kmaw, la culture mi'kmaw. Mi'kma'ki : territoire natal traditionnel des Mi'kmaq, qui correspond maintenant aux provinces Maritimes et au sud de la Gaspésie.

gouvernementales infructueuses de centralisation forcée, de réseau de pensionnats pour les autochtones et d'assimilation ont laissé leurs marques. On a mentionné que ces tragédies, ainsi que le soutien minime offert par la suite au patrimoine mi'kmaw, ont contribué à marginaliser leur communauté.

On nous a également indiqué que des Mi'kmaq ont participé aux efforts déployés afin de faire connaître leur histoire, mais que ceux-ci ont rarement dirigé ou géré ces initiatives. Selon les intervenants, un changement s'impose. De plus, une formation adéquate permettant d'acquérir le savoir-faire nécessaire en matière de conservation du patrimoine pourrait accélérer les choses. Le fait de pouvoir raconter leur propre histoire constitue une étape essentielle du processus de guérison qui doit se produire pour le peuple mi'kmaw. Les Acadiens et Afro-Néo-Écossais ont exprimé des opinions semblables.

ÉDUCATION PUBLIQUE

Les personnes avec lesquelles nous avons discuté étaient d'avis que les efforts visant à intégrer l'histoire, la culture et la langue mi'kmaw dans le système scolaire public sont insuffisants. État de préparation en matière de tourisme
Les répondants ont mentionné au groupe de travail que l'absence de produits touristiques mi'kmaw commercialisables était une occasion ratée pour la Nouvelle-Écosse. Les touristes se montrent intéressés mais ce qui est offert s'avère insuffisant.

VISION D'UN PARTENARIAT RÉEL

Selon la politique actuelle de la Nouvelle-Écosse en matière de développement communautaire, le gouvernement appuie l'établissement d'approches plus collaboratives avec les communautés et celles-ci jouent le rôle de chef de file dans leur propre développement. Le groupe de travail croit que c'est l'approche qui devrait être adoptée dans le cadre de la collaboration avec la communauté mi'kmaw. La cogestion des sites patrimoniaux constitue un exemple de cette approche.

DÉFENSEURS DU PATRIMOINE AU SEIN DE LA COMMUNAUTÉ

Le réseau culturel mi'kmaw en place (Mi'kmaw Cultural Network) a le mandat de discuter et de proposer des plans de développement en matière de patrimoine au sein de la communauté mi'kmaw. Les alliances entre le Mi'kmaw Cultural Network et la province de la Nouvelle-Écosse devraient être renforcées afin d'aider à déterminer les activités clés en matière de patrimoine qui présentent un intérêt mutuel.

Au-delà des services et des programmes offerts à l'ensemble du secteur du patrimoine, le gouvernement de la Nouvelle-Écosse devrait renforcer les mesures afin d'accentuer la mise en valeur du patrimoine mi'kmaw. Citons comme exemple de ce type d'initiative Mi'kmawey Debert, le seul site paléoindien et le plus ancien site archéologique de la province. Dans ces sites, les plans de mise en valeur devraient donner aux Mi'kmaq un rôle prépondérant dans la diffusion de leur propre histoire.

ACADIENS

RÔLE CRUCIAL

Les Acadiens ont joué un grand rôle dans l'édification des terres qui sont devenues la province de la Nouvelle-Écosse et le Canada.

IMPORTANCE BIEN MÉRITÉE

Les commentaires fournis au groupe de travail par la communauté acadienne indiquent que celle-ci, à titre de peuple fondateur européen, devrait recevoir davantage d'attention et de ressources afin de protéger et de préserver son patrimoine.

Les Acadiens contribuent de façon active au secteur du patrimoine dans l'ensemble de la Nouvelle-Écosse et partagent un grand nombre des préoccupations générales présentées au groupe de travail. On nous a également présenté des préoccupations propres à cette communauté découlant de la culture distincte de ce peuple.

LANGUE

On a mentionné au groupe de travail que la langue est au centre du patrimoine acadien. La langue permet aux Acadiens d'exprimer et de vivre leur patrimoine. Le maintien des aptitudes langagières est essentiel afin d'éviter l'assimilation par une culture dominante, particulièrement parmi les jeunes Acadiens.

Les Acadiens s'attendent également à ce que les services gouvernementaux relatifs aux programmes du patrimoine soient offerts dans les deux langues.

ARCHÉOLOGIE ET GÉNÉALOGIE

L'archéologie et la généalogie revêtent une importance plus grande pour les Acadiens que pour la plupart des autres communautés. Cette importance accrue est probablement due à la déportation. L'archéologie permet de découvrir les fondations et artefacts préalables à l'expulsion des Acadiens, tandis que la généalogie permet de suivre le parcours historique des familles selon les années et la géographie.

RELIGION

Nous avons écouté des gens décrire le rôle important de la religion au sein de leur vie et de celle de l'ensemble du peuple acadien. La préservation des églises, des cimetières et des artefacts religieux constitue une préoccupation importante.

CENTRES CULTURELS

Les Acadiens accordent une grande importance à la présence de centres culturels afin de faciliter l'expression de leur patrimoine et de renforcer la solidarité de la communauté.

VISIBILITÉ DANS LE PLAN DE MARKETING

Certains participants étaient d'avis que le patrimoine acadien pourrait contribuer davantage à l'économie provinciale si on lui attribuait un rôle plus important dans les campagnes publicitaires de la Nouvelle-Écosse destinées au Québec, au reste du Canada et à l'étranger.

FINANCEMENT DU CSAP POUR SES RESPONSABILITÉS EN MATIÈRE DE PATRIMOINE

Des membres de la communauté acadienne nous ont dit que selon la *Loi sur l'éducation*, le conseil scolaire francophone (Conseil scolaire acadien provincial, CSAP) est responsable de promouvoir la culture acadienne, mais qu'aucun financement supplémentaire n'est prévu pour assurer cette promotion.

L'assimilation est une menace omniprésente pour le peuple acadien. L'immersion des enfants dans la culture acadienne est essentielle afin d'assurer un fort sentiment d'identité et une grande fierté. Des Acadiens nous ont dit que des ressources doivent être affectées afin de permettre au conseil scolaire de remplir son mandat relativement au patrimoine. Nous sommes d'accord.

Même si nous reconnaissons que le gouvernement fédéral appuie certains aspects du patrimoine acadien, nous croyons que le gouvernement de la Nouvelle-Écosse devrait accorder plus d'attention et de ressources à la conservation et à la promotion du patrimoine acadien.

RADIO COMMUNAUTAIRE

À Chéticamp, nous avons constaté l'effet important de la station de radio acadienne locale, CKJM, qui attire près de 90 pour cent des auditeurs de la région. On nous dit que les radios locales permettent d'unir les collectivités. Elles assurent la promotion du patrimoine acadien à l'échelle internationale grâce à Internet. Les opérateurs de la station de radio ont permis de sauvegarder plus de 500 chansons traditionnelles grâce à leur studio d'enregistrement. Ils ont également aidé des artistes locaux à produire plus de 30 albums. La station CKJM diffuse en anglais, en français et en gaélique.

AFRO-NÉO-ÉCOSSAIS

IDENTITÉ

Les Afro-Néo-Écossais ont mentionné que leur communauté remonte au temps de Mathieu DeCosta, qui est arrivé en Nouvelle-Écosse en 1605 à titre de navigateur et d'interprète pour les colons français. Les ancêtres des Afro-Néo-Écossais d'aujourd'hui sont arrivés en tant qu'esclaves des agriculteurs et loyalistes de la Nouvelle-Angleterre, en tant que réfugiés loyalistes noirs libres pendant la guerre de l'Indépendance américaine, en tant que réfugiés de la guerre de 1812 et en tant qu'immigrants des Caraïbes cherchant du travail dans les mines de charbon et les aciéries du Cap-Breton.

FORCE DUE À L'ADVERSITÉ

L'esclavage, la ségrégation, la marginalisation, le racisme et Africville font partie du patrimoine très réel et pénible des Afro-Néo-Écossais.

Les Afro-Néo-Écossais ont dit au groupe de travail qu'ils puisent une grande force et une forte identité collective dans l'adversité caractérisant leur passé.

Des gens de cette communauté ont mentionné qu'ils doivent raconter leur histoire à partir de leur propre point de vue. On nous a également dit que davantage d'histoires doivent être racontées à propos de l'apport positif des Afro-Néo-Écossais pour la province et la nation.

VISIBILITÉ

Les Afro-Néo-Écossais nous ont dit que leur culture n'est pas visible en Nouvelle-Écosse et que cela est blessant. Cette situation laisse entendre qu'ils ne sont pas aussi importants que les autres cultures plus visibles. Ils croient qu'ils doivent travailler davantage que les autres cultures pour obtenir une reconnaissance et un soutien équivalents.



Birchtown Museum

SHELBURNE EN 1784

La ville de Shelburne comptait une population d'au moins 10 000 personnes en 1784, en grande partie à cause de l'arrivée massive de Loyalistes à la fin de la Révolution américaine. À cette époque, Shelburne était le quatrième établissement en importance en Amérique du Nord, dépassant de loin Halifax et Montréal. Les Loyalistes noirs, arrivés au même moment, ont fondé Birchtown, le plus important établissement noir libre de l'Amérique du Nord, sur la rive nord-ouest de Shelburne Harbour.

PATRIMOINE IMMATÉRIEL

Le patrimoine immatériel, tel que la musique, la religion, la famille, l'artisanat et les traditions, s'avère prioritaire pour les Afro-Néo-Écossais. Étant donné l'insuffisance de la documentation actuelle, nous sommes d'avis qu'il faut canaliser les efforts afin de documenter l'histoire orale qui risque de disparaître pour toujours avec la mort des aînés.

ÉDUCATION PUBLIQUE

On nous a mentionné à plusieurs reprises la nécessité d'enseigner davantage le patrimoine et l'histoire afro-néo-écossaise dans les écoles. Les Afro-Néo-Écossais disent que leur histoire devrait faire partie intégrante des études néo-écossaises et qu'il devrait y avoir un nombre approprié d'enseignants de chaque groupe culturel dans le système scolaire.

INFRASTRUCTURE ET PROGRAMMES EN MATIÈRE DE PATRIMOINE

Au-delà des services et des programmes offerts à l'ensemble du secteur du patrimoine, le gouvernement de la Nouvelle-Écosse devrait renforcer les mesures afin d'accentuer la mise en valeur du patrimoine afro-néo-écossais en tant qu'élément important à intégrer à notre futur réseau provincial de musées (le Musée de la Nouvelle-Écosse). Nous remarquons également l'importance d'utiliser les infrastructures communautaires déjà en place, telles que les salles paroissiales ou les aires de rencontre dans les bibliothèques.

DÉFENSEUR DE LA CULTURE

Le groupe de travail a découvert que, contrairement aux communautés acadienne et mi'kmaw, la communauté afro-néo-écossaise ne compte aucun comité chargé de la conservation du patrimoine. Nous croyons qu'un organisme comme le Mi'kmaw Cultural Network devrait être établi au sein de la communauté afro-néo-écossaise afin de défendre le patrimoine à l'avenir.

AUTRES GROUPES CULTURELS

Nous avons rencontré des représentants des organismes culturels suivants :

- Atlantic Jewish Council
- Chinese Association of Nova Scotia
- Arab Canadian Association
- Indo-Canadian Society
- Scandinavian Society of Nova Scotia
- Canadian Lebanon Society
- German Canadian Association of Nova Scotia

Nous avons entendu au cours de nos réunions que le Canada est perçu comme un modèle de multiculturalisme à l'échelle internationale.

CENTRES CULTURELS

Les populations culturelles ont besoin de leurs propres centres culturels. Ces centres multifonctionnels servent de lieux de rencontre, de musées, de salles d'archives, d'écoles et de théâtres, et on peut s'y rendre pour assister à des concerts, des festivals et des réceptions funéraires.

Lorsqu'elles n'ont pas de centre culturel, les populations culturelles cherchent généralement à en acquérir un. Toutefois, ce n'est encore qu'un rêve pour bon nombre d'entre elles. La création d'un centre multiculturel à Halifax avec des locaux réservés à divers groupes culturels a été proposée à plusieurs reprises par les participants.

LIENS

Les populations immigrantes tentent de maintenir des liens avec leur culture et leur pays natal. Ils s'inquiètent du fait que leurs enfants et petits-enfants risquent de perdre contact avec leur patrimoine. Bien des choses peuvent se perdre en une seule génération.



Festival multiculturel de la Nouvelle-Écosse, front de mer de Dartmouth

RECOMMANDATIONS—DIVERSITÉ CULTURELLE

- 4 Collaborer avec les défenseurs du patrimoine (tels que le Mi'kmaw Cultural Network) au sein des communautés mi'kmaw, acadiennes et afro-néo-écossaises afin de déterminer les occasions de cibler davantage le patrimoine de ces populations.
- 5 S'assurer que les communautés mi'kmaw, acadiennes et afro-néo-écossaises jouent un rôle prépondérant dans la diffusion de leur propre histoire.
- 6 Accroître le financement afin d'aider les diverses populations culturelles de la Nouvelle-Écosse à célébrer leur patrimoine à l'échelle de la communauté.

COLLECTIVITÉ DE QUARTIERS ETHNIQUES DISTINCTS

Whitney Pier est une communauté de quartiers ethniques distincts qui fait partie de la ville de Sydney. Cette communauté s'est développée pour accueillir les travailleurs des aciéries et des fours à coke. La région est devenue la terre d'accueil d'un bon nombre des travailleurs venus au Canada au début des années 1900 pour travailler dans ces industries. Parmi ceux-ci il y avait des immigrants locaux provenant des régions rurales comme les Écossais du Cap-Breton parlant gaélique, les Acadiens et les Terre-Neuviens ainsi que des immigrants ukrainiens, polonais, noirs des caraïbes, italiens, irlandais, hongrois, croates, libanais et juifs européens. Il y a également eu un petit nombre de Slovaques, de Slovènes, de Bulgares, de Tchèques, de Serbes, de Macédoniens et de Russes.

Un fort sentiment d'identité et un esprit de solidarité ouvrière et de respect des diverses cultures se sont développés à Whitney Pier et persistent toujours dans cette communauté de 6 500 habitants.

MUSÉES

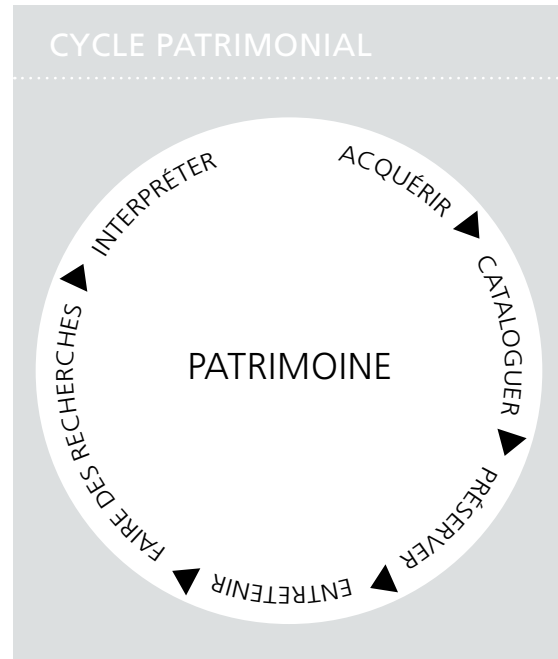
MUSÉES EN CRISE

Nous sommes d'avis que le secteur des musées doit relever des défis considérables.

Les travailleurs du secteur du patrimoine nous ont fait les commentaires suivants :

Les budgets demeurent les mêmes ou diminuent constamment. Le South Rawdon Museum a fermé ses portes et d'autres musées devront probablement faire de même. Des musées qui étaient auparavant ouverts toute l'année ferment maintenant pendant l'hiver car ils ne peuvent pas assumer les frais de chauffage. Des travailleurs œuvrant à la conservation du patrimoine sont mis à pied ou leurs heures de travail sont réduites afin de maintenir les musées ouverts. Les conservateurs doivent consacrer leur temps à des campagnes de financement plutôt qu'aux tâches d'enrichissement des collections, de préservation et d'interprétation. Des toitures ne peuvent pas être réparées. Les écoles réduisent le nombre d'excursions liées au patrimoine. Le financement des archives est insuffisant. Certaines personnes n'osent plus confier leurs objets de famille aux soins des musées. On compte trop sur les bénévoles, qui ne peuvent en faire davantage. Le financement de projet a remplacé le financement d'exploitation. Il devient difficile de recruter des bénévoles et ceux en poste vieillissent. Les musées n'arrivent pas à suivre l'évolution des technologies numériques. Les présentations des musées stagnent. Les laboratoires de conservation sont pratiquement inexistantes. La rémunération des travailleurs du secteur du patrimoine est insuffisante. Les budgets dédiés à la formation sont insuffisants. Les municipalités n'assument pas suffisamment de responsabilités. Dans la plupart des cas, aucun plan n'est en place pour le remplacement des spécialistes prenant leur retraite. Les subventions pour la création d'emplois d'été pour les étudiants sont incertaines et insuffisantes. Les nouveaux musées reçoivent un montant de lancement mais rien pour assurer leur viabilité. Les frais d'exploitation ont augmenté en flèche. Il est difficile d'obtenir des conseils professionnels.

Le groupe de travail a été étonné de constater la constance de ce message parmi les travailleurs et bénévoles œuvrant dans le domaine de la conservation du patrimoine à l'échelle de la Nouvelle-Écosse. Ceux-ci regroupent des



représentants des 27 Musées de la Nouvelle-Écosse, des 66 musées communautaires subventionnés par la province et d'autres installations à vocation patrimoniale.

APPUI FINANCIER REQUIS PAR LES INSTALLATIONS À VOCATION PATRIMONIALE

La *Federation of Nova Scotian Heritage* a mentionné que pratiquement aucun service ou installation à vocation patrimoniale ne peut fonctionner sans obtenir une partie de son financement, d'immobilisation ou de fonctionnement, d'une source gouvernementale. D'autres participants à nos consultations ont indiqué que les musées devraient recevoir un soutien financier comparable à celui d'autres services publics, comme les soins de santé, les routes, les écoles publiques ou les bibliothèques. D'autres intervenants ont dit que, bien qu'il soit raisonnable de s'attendre à ce que les installations à vocation patrimoniale soient gérées comme des entreprises, il est injuste de les considérer comme des entreprises à but lucratif. Il s'agit essentiellement de services publics.

Les travailleurs et les bénévoles œuvrant dans le domaine de la conservation du patrimoine maintiennent l'ensemble du réseau au moyen de

budgets restreints. Ils réussissent grâce à la force de leur volonté et de leur passion. Nos installations à vocation patrimoniale privilégiées méritent un soutien adéquat.

La définition et la mise en œuvre d'une stratégie relative aux musées devraient faire partie des priorités du gouvernement en matière de patrimoine, car le réseau actuel n'est pas viable.

RESTRUCTURATION DU MUSÉE DE LA NOUVELLE-ÉCOSSE

La Nouvelle-Écosse doit déterminer et financer un nombre limité de musées provinciaux. Cela signifie qu'il faut réduire le réseau de sites provinciaux appuyés et financés par la province, qui compte actuellement 27 musées. En tant qu'éléments essentiels du réseau provincial de musées, les Musées de la Nouvelle-Écosse doivent disposer des ressources nécessaires pour jouer leur rôle de chef de file.

À l'heure actuelle, les installations à vocation patrimoniale forment un ensemble désordonné sans thèmes clairs et cohérents. Afin d'améliorer la

situation, des décisions difficiles doivent être prises. Le groupe de travail n'a pas l'expertise nécessaire pour définir une stratégie détaillée en matière de musées et cela ne fait pas partie de son mandat.

Nous croyons qu'il faut créer un groupe de travail provisoire ayant l'expertise nécessaire dans le domaine pour prendre les décisions qui s'imposent pour effectuer la restructuration. Ce groupe de spécialistes devrait être habilité à déterminer les installations qui doivent recevoir le soutien du gouvernement provincial.

Le réseau restructuré du Musée de la Nouvelle-Écosse financé par le gouvernement provincial devrait respecter les critères suivants :

- Représenter le patrimoine matériel, immatériel et naturel important pour la province.
- Permettre un financement soutenu dans tous les aspects du cycle patrimonial.
- Offrir un service public abordable à l'ensemble de la population.



Fundy Geological Museum

- Fournir une expérience captivante aux visiteurs des musées.
- Embaucher des spécialistes du patrimoine dans tous les aspects du cycle patrimonial et leur permettre de travailler sans trop devoir se préoccuper d'organiser des collectes de fonds, de réparer des toitures ou de préparer des demandes de subvention.
- Respecter des normes élevées dans tous les aspects du cycle patrimonial.
- Reconnaître que la définition traditionnelle d'un musée risque de ne pas correspondre aux besoins des différentes cultures.

Nous croyons que les installations choisies pour faire partie du Musée de la Nouvelle-Écosse, notre réseau provincial de musées, peuvent comprendre des musées traditionnels et des centres culturels.

Là où les histoires et thèmes ne sont présentement pas représentés, ou insuffisamment représentés, le groupe de travail provisoire pourrait recommander l'établissement de nouveaux sites.

Des ententes de financement et des partenariats durables doivent être établis afin que les musées et les installations culturelles ou à vocation patrimoniale sélectionnés puissent jouer leur rôle primordial en matière de patrimoine avec professionnalisme et fierté.

Un plan de transition devrait être en place pour les sites qui font partie du réseau actuel des Musées de la Nouvelle-Écosse mais qui ne seront pas sélectionnés dans le cadre du réseau provincial futur. Ce plan pourrait prévoir la diminution graduelle des fonds sur un certain nombre d'années.

RÉSEAU DE MUSÉES RÉGIONAUX OU DE COMTÉS

Le groupe de travail chargé de la restructuration devrait également déterminer les installations significatives à l'échelle régionale devant être financées par la province dans le cadre d'un réseau de musées régionaux ou de comtés ouverts à l'année. Nous croyons que ces musées indépendants et autonomes devraient être désignés comme éléments du réseau de musées de la Nouvelle-Écosse et recevoir un appui solide du gouvernement provincial.

Les installations désignées en tant que musées régionaux ou de comtés devraient également faire office d'archives régionales et de sources d'expertise pour les autres installations à vocation patrimoniale de la région. À cette fin, elles devront obtenir un financement adéquat et disposer d'un personnel qualifié suffisant.

MUSÉES COMMUNAUTAIRES

À l'heure actuelle, 66 musées communautaires se partagent moins de un million de dollars fourni par le gouvernement provincial dans le cadre du programme d'aide aux musées communautaires CMAP (Community Museum Assistance Program). Les montants individuels fournis annuellement varient de 64 000 \$ à un maigre 659 \$.

La plupart des gens touchés par le programme CMAP étaient hautement satisfaits de son fonctionnement et de l'aide qu'il procure. Cependant, de nouvelles installations ont été ajoutées à la liste des bénéficiaires sans que le financement du programme CMAP n'ait augmenté en conséquence. Par conséquent, les ressources accordées sont très limitées. À l'avenir, aucun musée ne devrait être ajouté au programme CMAP sans une augmentation correspondante du financement global.

Le gouvernement provincial devrait continuer à appuyer les musées communautaires à l'aide du programme CMAP. Toutefois, aucun site ne devrait être admissible à recevoir de financement provincial s'il ne reçoit pas également un financement du gouvernement municipal approprié. Nous croyons que la plupart des municipalités ne jouent pas leur rôle de chefs de file en matière de patrimoine. Il est temps pour les municipalités d'accroître leurs efforts et d'accepter leur part de responsabilité en matière de patrimoine.

Certains des participants au programme ont dit que les avantages des programmes de financement ne sont pas toujours assez importants pour justifier la paperasserie et l'obligation de rendre des comptes qui y sont associées. Il serait possible d'améliorer le programme en simplifiant le processus d'obtention des subventions et en limitant l'obligation de rendre des comptes. Les demandes de fonds ne devraient pas exiger des efforts considérables, surtout si le financement offert est modeste. Bon nombre de ces suggestions et de ces commentaires ont été examinés

récemment dans une évaluation du programme CMAP commandée par la Division du patrimoine. Il reste des défis à relever, mais l'évaluation plus approfondie du programme et les évaluations individuelles des musées communautaires permettent de recueillir de l'information qui orientera la façon dont le programme sera dispensé à l'avenir afin de profiter à l'ensemble des Néo-Écossais.

Les gens ont fait l'éloge du projet Passage, une initiative appuyée par le gouvernement provincial visant à normaliser les technologies de l'information utilisées dans les musées communautaires à l'échelle de la Nouvelle-Écosse afin de cataloguer et de partager leurs collections en ligne. La plupart des participants ont dit que cette initiative devrait être intégrée au programme CMAP. Nous sommes d'accord.

AUTRES MUSÉES

Les musées qui ne sont pas admissibles au financement du programme CMAP doivent obtenir l'ensemble de leur financement auprès des municipalités ou d'autres sources.

RÉMUNÉRATION ET FORMATION DES TRAVAILLEURS DU SECTEUR DU PATRIMOINE

Le gouvernement de la Nouvelle-Écosse doit faire le choix conscient d'embaucher des spécialistes du patrimoine, de les rémunérer équitablement et de bien les former. On nous a mentionné que des travailleurs du secteur du patrimoine détenteurs de diplômes d'études supérieures reçoivent des salaires nettement inférieurs à ce qui s'avère raisonnable selon leur niveau de scolarité et d'expérience. Le traitement équitable des travailleurs œuvrant dans le domaine de la conservation du patrimoine permettrait également d'indiquer aux jeunes de notre province que le patrimoine est un secteur professionnel digne d'intérêt.

PARTICIPATION DES JEUNES

On devrait encourager les jeunes des niveaux secondaire et universitaire de notre province à songer à travailler ou à faire du bénévolat dans le secteur du patrimoine. Les musées et autres installations devraient annoncer de façon dynamique les postes bénévoles offerts. Ils devraient également offrir des stages de travail à des étudiants qui ont démontré des aptitudes dans le domaine au cours d'activités de bénévolat ou de projets scolaires. Les

étudiants pourraient notamment mettre à profit leurs connaissances en informatique afin d'aider le personnel des musées qui n'est pas toujours à l'aise avec les technologies de l'information. Afin de préparer la main-d'œuvre de demain, il sera essentiel d'améliorer et d'accroître les programmes offerts par les collèges communautaires et les universités.

RECOMMANDATIONS—MUSÉES

- 7 **Créer un groupe de travail provisoire composé de spécialistes afin de restructurer le réseau de musées financés par la province en vue d'atteindre les objectifs déterminés dans le présent rapport et pour :**
 - a Déterminer les principaux attraits patrimoniaux qui formeront le réseau provincial de musées de la Nouvelle-Écosse (le Musée de la Nouvelle-Écosse).
 - b Déterminer les installations à vocation patrimoniale de comtés ou régionales, ouvertes à l'année et importantes pour la région, qui seront financées par la province. Ces musées indépendants et autonomes devraient également avoir le mandat de servir d'archives et de sources d'expertise pour les musées communautaires de la région.
 - c Déterminer les musées communautaires devant obtenir du financement dans le cadre du programme CMAP en partenariat avec les gouvernements municipaux.
- 8 **Bloquer la liste des musées obtenant un financement en vertu du programme CMAP à moins que le budget du programme augmente proportionnellement lorsque de nouveaux bénéficiaires sont ajoutés.**
- 9 **Élaborer une formule de financement permettant aux musées financés par la province de rémunérer équitablement et de bien former les travailleurs du secteur du patrimoine.**
- 10 **Intégrer le projet Passage au programme CMAP.**

ARCHIVES

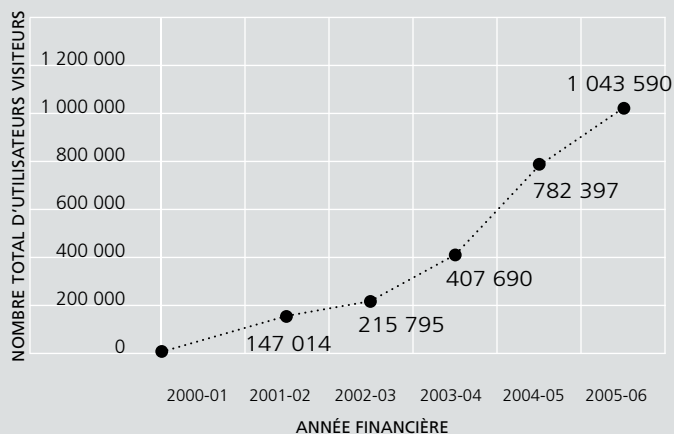
Les archives sous-tendent pratiquement tous les autres aspects du patrimoine. Parmi ceux qui profitent grandement des archives, on compte les historiens, les journalistes, les cinéastes, les urbanistes, les commerçants et représentants commerciaux, l'industrie de l'édition, les archéologues, les généalogistes, la communauté de conservation du patrimoine bâti, les employés de musées, les éducateurs, les étudiants, les apprenants de l'éducation continue, les immigrants, les groupes culturels et les exploitants du tourisme patrimonial.

On nous a dit que l'absence de preuves fiables du passé nuit aux organismes et les empêche de fonctionner pleinement. Citons par exemple la valeur des traités originaux pour le peuple mi'kmaw afin de faire progresser leurs droits légitimes devant les tribunaux et au cours de négociations avec les autres ordres de gouvernement.

CHEF DE FILE EN MATIÈRE D'ACCÈS EN LIGNE

Les Archives publiques de la Nouvelle-Écosse sont parmi les plus consultées au Canada. Elles sont au premier rang en matière d'accès en ligne aux ressources archivistiques. L'équipe chargée des ressources archivistiques en ligne a reçu le Prix d'excellence du premier ministre en reconnaissance de son travail.

NOMBRE TOTAL DE VISITEURS PAR ANNÉE FINANCIÈRE



IMPORTANCE LIMITÉE ACCORDÉE AUX ARCHIVES

Les gouvernements, les entreprises, les organismes à but non lucratif et les municipalités pourraient s'investir davantage dans ce secteur du patrimoine. Peu de municipalités ou d'entreprises affectent des ressources importantes aux archives.

Il s'agit d'une préoccupation majeure, surtout depuis la nouvelle loi sur les archives publiques (Public Archives Act) de 1998 qui limite le mandat d'acquisition du Service des archives et de la gestion des dossiers de la Nouvelle-Écosse (NSARM) à la préservation des documents d'archive des ministères, bureaux, conseils et commissions du gouvernement provincial ainsi que des documents du secteur privé ayant une portée et une importance à l'échelle de la province.

Cette loi a permis au NSARM d'utiliser plus efficacement les ressources disponibles, d'inciter les municipalités à gérer leurs propres documents et de retourner les documents locaux dans la région où ils ont été créés.

Elle a entre autres conduit la Municipalité régionale d'Halifax à établir officiellement un dépôt d'archives en septembre 2005. Même si cela constitue une bonne nouvelle pour la communauté archivistique, le Council of Nova Scotia Archives (CNSA) nous a exprimé ses préoccupations relativement aux 54 autres administrations locales et municipalités. Parmi celles-ci, seul le Argyle Township possède un programme d'archivage établi. La plupart des municipalités ne donnent pas accès à leurs documents périmés et n'ont pas de personnel chargé de déterminer les documents qui présentent une valeur à long terme.

Bien qu'il soit raisonnable de demander aux municipalités d'assumer cette responsabilité, nous craignons que le NSARM ne mette trop l'accent sur son rôle d'archivage des documents du gouvernement provincial.

Le NSARM devrait continuer d'accorder beaucoup d'attention aux documents personnels du secteur privé qui sont jugés importants pour la province.

INTÉRÊT GRANDISSANT POUR LA GÉNÉALOGIE

Dans l'ensemble de la province, les installations à vocation patrimoniale remarquent un intérêt marqué pour la généalogie de la part de gens provenant de partout dans le monde. L'étude *Nova Scotia Visitor Exit Study* nous a appris que de juin à novembre 2000, 16 pour cent des vacanciers ont choisi la Nouvelle-Écosse comme destination afin de faire des recherches sur leur arbre généalogique. L'étude révèle également que 5 pour cent des vacanciers ont mentionné la généalogie comme raison secondaire de leur choix de destination. Ces résultats constituent une excellente raison d'investir davantage dans les fonctions archivistiques.

AUTRES DÉFIS RELATIFS AUX ARCHIVES

Au nombre des raisons pour lesquelles les archives doivent faire l'objet d'une attention particulière, on compte les nouvelles exigences imposées par les lois sur la protection des renseignements personnels et sur le droit d'auteur.

Selon un sondage effectué par le Council of Nova Scotia Archives (CNSA) auprès de ses organismes membres, 14 des 22 répondants affirment n'avoir aucun contrôle sur l'humidité et 8 membres disent n'avoir aucun contrôle sur la température dans leurs aires d'entreposage. C'est également un problème pour les musées.

Il n'existe aucune garantie que les documents numériques actuels pourront être consultés à l'aide de la technologie future. Cela représente un problème considérable sur le plan des logiciels, du matériel, de la formation et des coûts pour les personnes chargées de la conservation de notre patrimoine archivistique. Nous croyons que ces défis importants en matière de technologie de l'information exigent une intervention globale et coordonnée.

RECOMMANDATIONS—ARCHIVES

- 11 Encourager les institutions publiques et les gouvernements municipaux dans leurs efforts visant à créer et à gérer des systèmes d'archives publiques.
- 12 Élaborer un système d'archives régionales pour les documents personnels (documents, lettres, journaux personnels, etc. non gouvernementaux importants pour la région) de concert avec les musées régionaux ou de comtés (voir la recommandation 7b).
- 13 Mettre l'accent sur le rôle traditionnel du Service des archives et de la gestion des dossiers de la Nouvelle-Écosse (NSARM) à titre d'archives publiques, conservant les documents personnels (documents, lettres, journaux personnels, etc. non gouvernementaux importants pour la province).
- 14 Entreprendre une évaluation globale des besoins en matière de technologie de l'information dans le domaine des archives et donner suite à ses conclusions.

PATRIMOINE BÂTI

Le patrimoine bâti est sans doute l'élément le plus visible des biens patrimoniaux culturels de la Nouvelle-Écosse. Il nous distingue des autres territoires et contribue grandement au caractère de nos communautés et à notre fierté.

Au cours de nos consultations, on nous a mentionné le manque de mesures incitatives pour la préservation du patrimoine bâti et le manque de sévérité de la loi sur les biens patrimoniaux (Heritage Property Act).

AUTORISATIONS DE RÉNOVATION OU DE DÉMOLITION

On nous a mentionné à maintes reprises un problème lié à l'article 18 de la loi sur les biens patrimoniaux traitant des biens patrimoniaux enregistrés auprès des municipalités. Les propriétaires doivent obtenir

l'approbation du conseil municipal avant de rénover ou de démolir un bien patrimonial. Toutefois, l'article 18 indique que si le conseil municipal refuse la proposition du propriétaire de rénover ou de démolir un bien, ce dernier peut, après une période d'attente de un an, procéder à la rénovation ou à la démolition proposée. Nous sommes la seule province au pays qui permet cela.

La loi sur les biens patrimoniaux devrait être modifiée pour retirer la disposition sur la période d'attente de un an afin de permettre aux municipalités de refuser les propositions de rénovation ou de démolition des biens patrimoniaux enregistrés. Les modifications ou démolitions pourraient toujours avoir lieu mais uniquement avec l'autorisation du conseil en cas de circonstances atténuantes ou par l'entremise d'un processus officiel d'appel auquel le propriétaire pourrait avoir recours.



Maison Lawrence

MANQUE D'INCITATIFS

Les propriétaires de biens patrimoniaux ont indiqué que la province de la Nouvelle-Écosse offre une petite subvention de 1 000 \$ tous les deux ans afin d'aider à l'entretien des propriétés enregistrées à l'échelon provincial. Nous avons appris que le montant total investi annuellement dans ce programme par la province ne dépasse pas 50 000 \$.

De nombreuses personnes nous ont dit que le montant de cette subvention justifiait à peine la paperasserie nécessaire pour s'inscrire au programme et en rendre compte. Nous sommes d'accord. Le gouvernement de la Nouvelle-Écosse devrait améliorer son programme de subventions dédiées au patrimoine bâti afin d'offrir des mesures qui incitent vraiment les propriétaires à obtenir ou à garder la désignation de bien patrimonial ainsi qu'à investir dans la préservation des biens patrimoniaux.

REVITALISATION DES CENTRE-VILLES

On nous a mentionné de nombreuses raisons valables pour remettre en état et réutiliser les édifices historiques. Donovan Rypkema, conseiller et éducateur en patrimoine bâti de renommée internationale, nous a parlé d'initiatives de revitalisation de centre-villes fructueuses. Chaque exemple de revitalisation fructueuse touche le patrimoine. En fait, il est d'avis que la revitalisation des centre-villes et la conservation du patrimoine sont, à toutes fins pratiques, équivalentes.

UN INVESTISSEMENT JUDICIEUX

Nous avons appris que, toutes proportions gardées, l'investissement dans la remise en état des édifices crée davantage d'emplois et un revenu familial plus important que les investissements dans bien d'autres industries. On nous a également mentionné que la réutilisation des édifices historiques réduit le mitage et constitue une solution responsable sur le plan environnemental et financier. Dans son livre intitulé *The Economics of Historic Preservation*, M. Rypkema cite également des exemples de tourisme axé sur le patrimoine entraînant des revenus supérieurs à ceux d'autres sources de tourisme. Les touristes en quête d'expériences patrimoniales visitent plus d'endroits, dépensent plus d'argent et leurs séjours sont plus longs.

ASSURANCE DES BIENS PATRIMONIAUX

De nombreuses personnes ont exprimé des inquiétudes à propos de la difficulté d'obtenir de l'assurance pour les biens patrimoniaux enregistrés ou des coûts de ce type d'assurance.

Nos consultations ont démontré qu'il est possible d'obtenir de l'assurance pour les biens patrimoniaux et qu'une meilleure connaissance des exigences de la loi sur les biens patrimoniaux (Heritage Property Act) pourrait rendre l'assurance plus accessible. Nous invitons les lecteurs à consulter le rapport intitulé *Insurance for Registered Heritage Properties in Nova Scotia*, préparé en mai 2004 pour le *Provincial Heritage Property Owners Association of Nova Scotia*.

PARTICIPATION DU SECTEUR PRIVÉ

Il est important de créer des incitatifs permettant d'injecter des capitaux privés dans le secteur du patrimoine bâti. Par exemple, dans certains territoires, les valeurs des évaluations sont bloquées lorsque les propriétaires investissent dans la remise en état de leurs biens patrimoniaux; les banques des États-Unis ont collaboré afin d'offrir des prêts à intérêt réduit aux propriétaires de biens patrimoniaux; le gouvernement des États-Unis offre un crédit d'impôt fédéral dans le cas des investissements liés au patrimoine.

CLASSE D'ÉVALUATION DISTINCTE POUR LES BIENS PATRIMONIAUX

Afin de favoriser les investissements, le gouvernement de la Nouvelle-Écosse pourrait créer une classe d'évaluation distincte pour les biens patrimoniaux afin de réduire les taxes foncières. Cela permettrait d'éviter les situations comme celle décrite par une association historique de la Nouvelle-Écosse qui a sauvé un phare pour sa communauté, puis qui a reçu une évaluation foncière commerciale pour sa propriété côtière (taux d'imposition plus élevé).

De nombreux intervenants ont également suggéré de retarder les augmentations de la valeur d'évaluation dans le cas des propriétaires qui investissent dans leur bien patrimonial. Nous approuvons également cette approche.

PHARES

Les phares, emblème de la province dans notre documentation touristique, étaient une préoccupation importante pour de nombreuses personnes présentes à nos réunions publiques. Le gouvernement fédéral est en train de se départir de ces biens patrimoniaux. Nous savons qu'ils sont d'abord offerts à la province, puis aux municipalités et aux groupes communautaires à un prix minime avant d'être offerts au secteur privé au prix du marché.

Les touristes s'attendent à voir des phares lorsqu'ils visitent la Nouvelle-Écosse, mais ceux-ci se font de plus en plus rares. Nous suggérons que tous les phares qui appartiennent toujours au gouvernement soit désignés édifices patrimoniaux. Ainsi, les phares pourraient appartenir à des intérêts privés tout en demeurant protégés en tant que patrimoine bâti. Cela aiderait également à préserver un symbole important de notre patrimoine côtier. De plus, cette désignation rendrait les phares admissibles aux programmes provinciaux dédiés aux biens patrimoniaux. Les phares sont un exemple de secteur où les partenariats peuvent servir à préserver le patrimoine.

PHARES

La Nouvelle-Écosse compte quatre phares patrimoniaux provinciaux : Mullens Point, Gilberts Cove, Fort Point et cap Fourchu. Trois autres phares ont d'autres désignations patrimoniales : Sambro, plus ancien phare en opération en Amérique du Nord; Louisbourg, premier phare au Canada et cap Sable, édifice patrimonial fédéral enregistré. Le gouvernement provincial reconnaît les nombreux avantages associés aux phares et appuie un comité provincial de cession des phares dirigé par le ministère du Tourisme, de la Culture et du Patrimoine.

ÉGLISES

Les églises sont menacées par le déplacement des populations et le changement des habitudes liées au culte. On nous a mentionné que les églises dont le nombre de fidèles diminue ont de plus en plus de mal à poursuivre leurs activités. Ces piliers de notre patrimoine communautaire sont menacés davantage d'année en année. De nombreuses églises sont prêtes à recevoir une désignation patrimoniale, du gouvernement municipal ou provincial. Nous exhortons les ordres religieux ou les communautés locales à établir des stratégies visant à entretenir ces structures importantes.

BUREAUX DU GOUVERNEMENT ET BIENS PATRIMONIAUX

Un bon moyen pour la Nouvelle-Écosse de préserver ses biens patrimoniaux serait d'encourager tous les ordres de gouvernement à utiliser des édifices historiques pour loger leurs bureaux. Cela permettrait d'importants gains autant pour le propriétaire que pour la communauté.

QUARTIERS PATRIMONIAUX

La Municipalité régionale d'Halifax prévoit établir l'arrondissement historique de la rue Barrington. Il faut applaudir cette excellente initiative. Nous avons appris que les quartiers patrimoniaux ont permis de préserver une grande partie du patrimoine bâti aux États-Unis. Dans 80 pour cent des cas, les biens se trouvant au sein des quartiers patrimoniaux ont vu leur valeur augmenter plus rapidement que s'ils n'avaient pas été inclus dans ces quartiers.

Les municipalités de la Nouvelle-Écosse devraient être encouragées à désigner davantage de quartiers patrimoniaux, plus fréquemment.

RECOMMANDATIONS—PATRIMOINE BÂTI

- 15 Modifier la loi sur les biens patrimoniaux (Heritage Property Act) afin de permettre aux municipalités de refuser les propositions de rénovation ou de démolition des biens patrimoniaux.
- 16 Augmenter le montant des subventions afin d'aider les propriétaires à entretenir les biens patrimoniaux enregistrés auprès de la province et de faciliter l'établissement de quartiers patrimoniaux.
- 17 Créer une classe d'évaluation à taux d'imposition moins élevé pour les biens patrimoniaux afin d'offrir un incitatif financier aux propriétaires de biens patrimoniaux enregistrés et de biens inclus dans les quartiers patrimoniaux.
- 18 Modifier le système d'évaluation afin que les propriétaires qui investissent dans un bien patrimonial enregistré ou dans des propriétés incluses dans un quartier patrimonial ne subissent pas d'augmentation de l'évaluation de leurs biens pendant un certain temps.
- 19 Envisager d'accorder la désignation patrimoniale à tous les phares de la Nouvelle-Écosse. Tenter d'établir des partenariats avec d'autres ordres de gouvernement et des groupes communautaires afin de protéger et de maintenir l'accès public aux phares et propriétés connexes.
- 20 Établir une politique encourageant les gouvernements provincial et municipaux à loger leurs bureaux dans des édifices historiques.

CIMETIÈRES ABANDONNÉS

De nombreux participants ont exprimé leurs préoccupations à propos des cimetières abandonnés de la Nouvelle-Écosse. Notre province en compte des centaines, voire des milliers.

BÉNÉVOLES AU TRAVAIL

Au cours de certaines de nos réunions publiques, nous avons rencontré des bénévoles passionnés qui consacrent de nombreuses journées chaque année à la recherche, à la documentation et à l'entretien de cimetières abandonnés. Nous avons appris que très souvent, ces lieux sacrés ne semblent être la responsabilité de personne.

VALEUR PATRIMONIALE DES CIMETIÈRES

Les cimetières sont des preuves matérielles importantes pour notre société qui s'intéresse toujours davantage à la généalogie. Un cimetière peut être très précieux pour une personne tentant de retracer ses origines. On nous a mentionné que des gens reviennent en Nouvelle-Écosse, ou y viennent pour la première fois, afin de trouver le lieu de sépulture d'un parent.

Les étudiants qui explorent leur arbre généalogique ou qui apprennent l'histoire de leur communauté peuvent tirer profit d'une visite de leurs cimetières locaux, surtout des cimetières historiques. Nous pouvons favoriser le respect du patrimoine chez les jeunes grâce à des projets comme l'entretien des pierres tombales par les étudiants, comme cela se fait aux Pays-Bas dans le cas des tombes des soldats canadiens. Nous pouvons également protéger les cimetières en imposant des peines plus sévères dans les cas de vandalisme touchant les pierres tombales.

Pour bien des gens, les cimetières sont des endroits tranquilles propices à la méditation. Pour d'autres, ils représentent une façon d'attirer et de satisfaire les touristes. Ceux qui font la visite guidée à la chandelle du cimetière de la garnison au lieu historique national du Fort-Anne à Annapolis Royal n'oublient pas de sitôt le superbe talent de conteur d'Alain Melanson.

La stratégie du patrimoine de la Nouvelle-Écosse devrait donc reconnaître les cimetières comme des monuments historiques constituant un élément essentiel de notre patrimoine collectif.

PARTENARIAT À LONG TERME REQUIS

Les gouvernements, les bénévoles, les ordres religieux et les organismes à vocation patrimoniale doivent se partager la responsabilité de la protection de nos cimetières. Nous n'avons trouvé personne chargé du dossier des cimetières abandonnés au sein du gouvernement provincial. Chaque cimetière abandonné doit être recensé, documenté, protégé et préservé dans la mesure du possible.

Cela constitue une tâche monumentale et continue. Nous avons appris que les bénévoles sont à la hauteur de cette tâche. En fait, ils sont déjà à l'œuvre un peu partout en Nouvelle-Écosse effectuant la plupart des tâches requises. Mais on leur a accordé que peu de soutien durable, de reconnaissance ou d'orientation.

On nous a dit que le gouvernement de la Nouvelle-Écosse doit trouver une façon de coordonner et d'enregistrer les renseignements sur les cimetières abandonnés. Nous sommes d'avis qu'un répertoire central des cimetières devrait être créé et tenu à jour. Les bénévoles devront sans doute fournir le gros des efforts, mais le gouvernement devrait les appuyer en créant une base de données centrale.

Les gouvernements devraient également accorder des subventions pour aider les personnes œuvrant à la conservation des cimetières. Ces personnes offrent de précieux services et elles devraient pouvoir compter sur un appui constant et prévisible.

RECOMMANDATIONS—CIMETIÈRES ABANDONNÉS

- 21 Appuyer les groupes bénévoles en leur offrant de la formation et un financement modeste et encourager les jeunes à participer au recensement, à la documentation, à la protection et à la préservation des cimetières abandonnés.
- 22 Créer et tenir à jour un inventaire détaillé des cimetières et des lieux de sépultures abandonnés de la province.

ARCHÉOLOGIE

Le site Web du ministère du Tourisme, de la Culture et du Patrimoine de la Nouvelle-Écosse nous apprend ce qui suit :

Au cours des 11 000 dernières années, la région que nous connaissons aujourd'hui sous le nom de Nouvelle-Écosse a été habitée par de nombreux peuples. Les premiers habitants qui se sont établis dans la région sont appelés les Paléindiens par les archéologues. Le premier établissement européen permanent a été fondé au début du dix-septième siècle.

Les documents écrits ne couvrent que les 500 dernières années environ et ne contiennent que peu d'information sur la vie quotidienne des gens ordinaires. Les archéologues tentent de reconstituer les modes de vie du passé en étudiant les objets qui ont été abandonnés, jetés ou perdus.

DES MILLIONS D'ANNÉES DE PATRIMOINE

Le long de la baie de Fundy, deux endroits spéciaux désignés racontent l'histoire de notre passé lointain. Le Fundy Geological Museum de Parrsboro présente aux visiteurs de l'information sur 500 millions d'années d'histoire géologique et sur certains des plus vieux dinosaures du Canada. Non loin du musée se trouve le site paléontologique de renommée mondiale des falaises fossilifères de Joggins, qui fait partie des sites qui pourraient être proposés par le Canada à l'UNESCO pour obtenir la désignation d'élément du patrimoine mondial. Présentement, l'association de développement économique régional de Cumberland, en partenariat avec la communauté et tous les ordres de gouvernement, mène un projet visant à valoriser et à interpréter le site et à faire connaître l'importance des falaises fossilifères aux passionnés de patrimoine du monde entier.

Étant donné que seuls les matériaux les plus durables peuvent résister au processus de décomposition et aux interventions humaines destructrices, les archéologues ne peuvent reconstituer qu'une partie de l'histoire. Certains aspects de la culture, comme les coutumes, les croyances et la musique peuvent survivre grâce à la tradition orale, mais il reste toujours d'importantes lacunes dans notre connaissance du passé. Les découvertes archéologiques futures pourront peut-être nous aider à combler ces lacunes.

DAVANTAGE DE RECHERCHES DIRIGÉES

L'archéologie professionnelle s'est développée lentement en Nouvelle-Écosse à partir de 1862 et a souvent été négligée pendant des décennies. Malgré tout, le site palé Indien de Debert ainsi que les fouilles archéologiques menées à Louisbourg sont des exemples remarquables de pratiques exemplaires dans le domaine de la recherche archéologique dirigée.

En dépit de l'importance des sites archéologiques pour les Mi'kmaq, les Acadiens et les Afro-Néo-Écossais, peu de recherches dirigées ont été entreprises au cours des dernières années. La plupart des quelque 90 permis de recherche sur le patrimoine délivrés l'an dernier sont associés au processus d'évaluation préalable à l'aménagement exigé par la loi sur l'environnement (Environment Act). Certaines recherches universitaires sont menées, mais peu d'universités en Nouvelle-Écosse offrent des programmes menant à un diplôme en archéologie.

UNE OCCASION À SAISIR

Nous croyons que l'archéologie constitue pour la Nouvelle-Écosse une ressource considérable et pratiquement inexploitée. On nous a fait part de la possibilité intéressante d'établir des liens entre l'archéologie et l'éducation publique et le tourisme. On nous a également mentionné que les fouilles professionnelles à proximité des lieux historiques suscitaient un vif intérêt chez les touristes.

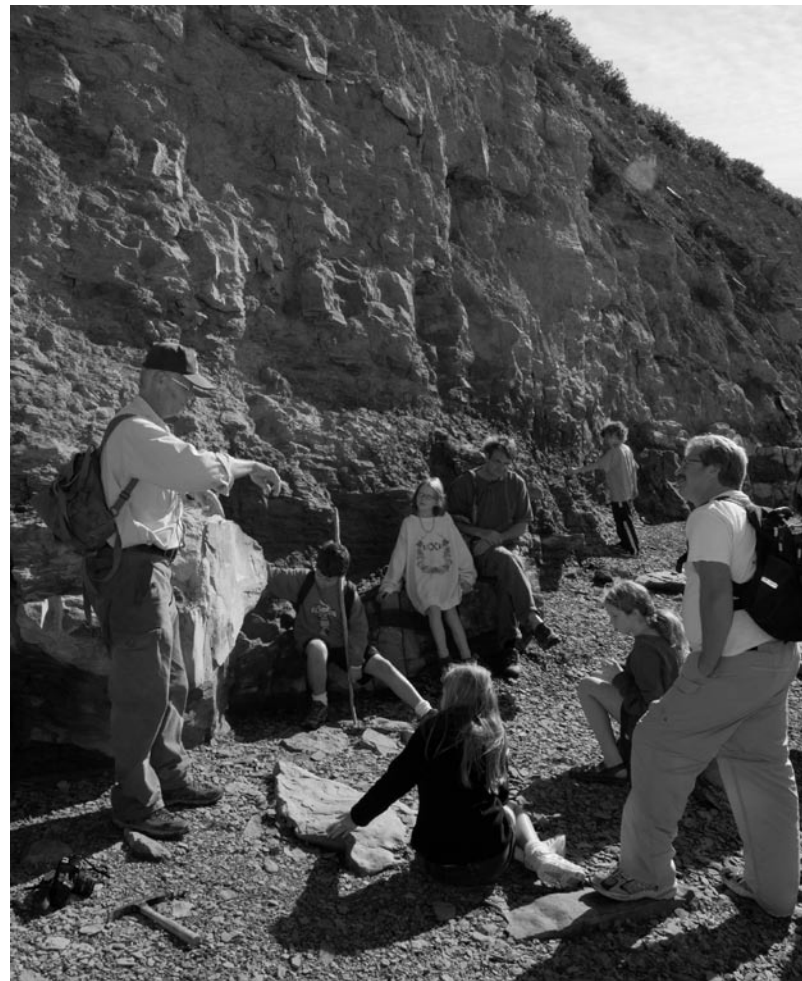
Nous avons appris que la Nouvelle-Écosse dispose de ressources archéologiques importantes. Jusqu'à maintenant, quelque 1 200 sites ont été répertoriés et de 30 à 50 nouveaux sites s'ajoutent chaque année à cette liste. Parmi les 1 200 sites connus, plus de 800 sont associés au patrimoine mi'kmaw.

Le groupe de travail croit que le peu de recherches archéologiques professionnelles constitue une occasion manquée. Il faut remédier à cette situation.

ENDROITS SPÉCIAUX

La loi sur la protection des endroits spéciaux (Special Places Protection Act) vise à protéger les sites archéologiques et à prévoir leur gestion. Jusqu'à maintenant, la Nouvelle-Écosse a utilisé cette loi pour désigner seulement cinq sites d'importance archéologique :

- Falaises fossilifères de Joggins - (Paléontologie)
- Site fossilifère de Parrsboro - (Paléontologie)
- Site palé Indien de Debert - (Archéologie)



Falaises fossilifères de Joggins

- Fletcher Lock, canal Shubenacadie - (Histoire/Archéologie)
- Ancienne mine de charbon exploitée par les Français de Port Morien - (Histoire/Paléontologie)

Même si la Division du patrimoine a préparé une ébauche de plan de gestion pour le site protégé de Joggins et qu'elle met présentement la dernière main au plan de Debert, les plans de gestion de tous les sites ne sont pas encore terminés et il faudrait en encourager la finalisation. De plus, peu d'interprétation est offerte sur place et la loi est peu appliquée. Il faudrait changer tout cela. La province devrait reconnaître plus d'endroits spéciaux, notamment ceux qui représentent nos communautés mi'kmaq, acadienne et afro-néo-écossaise.

ÉVALUATION PRÉALABLE À LA CONSTRUCTION

Les participants étaient d'avis que la loi sur la protection des endroits spéciaux (Special Places Protection Act) devrait rendre obligatoire la consultation de l'inventaire des ressources archéologiques connues avant la délivrance d'un permis d'aménagement. Si l'aménagement prévu est à proximité de sites connus, des archéologues devraient évaluer la situation avant que les travaux de construction soient entrepris. La loi devrait être utilisée pour inclure l'évaluation archéologique dans le processus de planification de toutes les municipalités de la province.

OBTENTION DE LA PERMISSION DU PROPRIÉTAIRE

Environ 70 pour cent du territoire de la Nouvelle-Écosse, dont 95 pour cent des côtes, appartient à des intérêts privés. La majeure partie de notre patrimoine archéologique se situe sur des terrains privés. La loi sur la protection des endroits spéciaux (Special Places Protection Act) précise qu'un permis délivré en vertu de cette loi n'autorise pas le titulaire du permis à entrer sur la propriété ni à retirer les objets patrimoniaux qui s'y trouvent sans le consentement du propriétaire ou d'une personne habilitée à donner ce consentement.

Un permis de recherche sur le patrimoine ne garantit pas que vous pourrez chercher des objets patrimoniaux sur un terrain, sauf si vous obtenez

SITE PALÉOINDIEN DE DEBERT

La région de Debert/Belmont occupe un point dominant près du fond de la baie Cobequid et cette situation était idéale pour intercepter les troupeaux de caribous en migration qui abondaient autrefois dans les Maritimes. Des preuves archéologiques indiquent la présence de petits camps de chasse saisonniers, ayant peut-être servis pendant plusieurs générations.

Le site de Debert est le seul site palé Indien en Nouvelle-Écosse et le plus ancien site archéologique de la province. Il s'agit du lieu d'occupation palé Indien identifié avec certitude situé le plus au nord-est. Il figure parmi les rares sites palé Indiens découverts dans la portion glaciaire de l'Amérique du Nord.

La présence d'outils de pierre particuliers qui sont reconnus comme faisant partie des trousseaux d'outils des Palé Indiens prouve que les Premières nations ont vécu ici. Des découvertes isolées ont été faites dans chacune des trois provinces Maritimes; cependant on n'a réussi jusqu'à présent à identifier qu'une seule zone importante d'habitation, près de Debert et Belmont dans le comté de Colchester. La datation par le radiocarbone a permis de déterminer qu'il s'agissait d'objets âgés d'environ 11 000 ans. [traduction libre d'un extrait du site du Musée de la Nouvelle-Écosse]

la permission du propriétaire. Pour certains, le fait que le propriétaire foncier puisse en bout de ligne empêcher la récupération du précieux patrimoine néo-écossais est inacceptable. Ils ont peut-être raison.

MODIFICATION DE LA LOI

C'est pourquoi nous estimons que la loi sur la protection des endroits spéciaux (Special Places Protection Act) de 1980 devrait bientôt faire l'objet d'un examen public et de modifications.

PROGRAMME D'ÉTUDES SUPÉRIEURES

On nous a fait valoir à plusieurs reprises la nécessité de créer un programme d'études supérieures en archéologie. Plus souvent qu'autrement, les recherches dirigées se sont déroulées par l'entremise de l'Université Saint Mary's ou de l'Université Saint Francis Xavier, puisque ces deux universités avaient

engagé des archéologues pendant les années 70. Cependant, malgré la richesse de notre patrimoine archéologique, aucune université de la province n'offre de programme d'études supérieures en archéologie. C'est une occasion qu'il faudrait saisir.

MI'KMAWEY DEBERT

Le site paléoindien de Debert est très favorable aux investissements.

La Confederacy of Mainland Mi'kmaq of Nova Scotia a l'intention de construire un centre culturel à Mi'kmahey Debert dans le cadre d'une initiative importante visant à mettre en valeur ce site d'importance nationale et internationale. Nous appuyons pleinement ce projet et nous encourageons tous les niveaux du gouvernement à en faire une priorité.

RECOMMANDATIONS—ARCHÉOLOGIE

- 23 Établir un programme de recherche et financer des fouilles archéologiques professionnelles. Profiter des occasions qu'offre les fouilles archéologiques en matière d'éducation et de tourisme.
- 24 Fournir des ressources pour finaliser les plans de gestion de tous les endroits spéciaux désignés et envisager la possibilité d'en désigner d'autres – particulièrement les sites associés aux communautés mi'kmaw, acadienne et afro-néo-écossaise.
- 25 Modifier la loi sur la protection des endroits spéciaux (Special Places Protection Act) afin de rendre obligatoire la consultation de l'inventaire des ressources patrimoniales connues avant d'entreprendre tout projet de construction.
- 26 Appuyer la création d'un programme d'études supérieures en archéologie.

PATRIMOINE CULTUREL SOUS-MARIN

De nombreuses épaves sont coulées au large de nos vastes côtes, mais contrairement aux lois des autres administrations canadiennes, la loi relative aux trésors trouvés (Treasure Trove Act) de la Nouvelle-Écosse permet aux chasseurs de trésors de s'approprier le patrimoine qui appartient de droit à la population néo-écossaise et de le vendre au plus offrant. Dans toutes les autres provinces, la Couronne est propriétaire de droit du patrimoine sous-marin au bénéfice de la population.

La loi relative aux trésors trouvés (Treasure Trove Act) de la Nouvelle-Écosse a été adoptée en 1954 pour faciliter la chasse aux trésors à Oak Island, mais ces dernières années, elle a été appliquée à d'autres sites de trésors, y compris ceux des épaves. Cette situation a eu pour conséquence de donner un caractère légitime à l'exploitation de sites patrimoniaux au profit d'intérêts privés.

Les permis de chasse aux trésors accordés par le gouvernement de la Nouvelle-Écosse permettent aux prospecteurs de conserver 90 pour cent des biens trouvés. Aucune autre administration canadienne n'accorde une telle autorisation.

On nous a également soumis des opinions contraires faisant valoir que sans les dispositions de la loi relative aux trésors trouvés donnant un incitatif aux récupérateurs du secteur privé, une très faible part de notre patrimoine culturel sous-marin pourrait être retrouvée. Cet argument soutient que puisque les gouvernements n'ont ni l'argent ni l'intérêt requis pour mener à bien de telles recherches, le patrimoine non récupéré serait perdu à jamais et détruit par les éléments naturels.

Nous reconnaissons ces points de vue, cependant, le présent rapport recommande que le gouvernement provincial joue un plus grand rôle dans l'exploration, la découverte et la récupération possible de notre patrimoine sous-marin.

La loi relative aux trésors trouvés (Treasure Trove Act) devrait être abrogée immédiatement.

LOI SUR LA PROTECTION DES ENDROITS SPÉCIAUX (SPECIAL PLACES PROTECTION ACT)

La loi sur la protection des endroits spéciaux (Special Places Protection Act) renvoie à la loi relative aux trésors trouvés (Treasure Trove Act) lorsqu'il s'agit de la protection de notre patrimoine maritime. En d'autres mots, les chasseurs de trésors titulaires d'un permis ont le droit de prendre des pierres précieuses ou des métaux dans un état autre que leur état naturel pour leur profit personnel. La loi relative aux trésors trouvés et la disposition de la loi sur la protection des endroits spéciaux qui renvoie à la loi relative aux trésors trouvés perpétuent une mentalité de « qui trouve, garde » en Nouvelle-Écosse en ce qui concerne les objets historiques.

BESOIN D'ÉDUCATION ET DE SENSIBILISATION

On nous a dit qu'il était important que les gens connaissent les principes et les règles s'appliquant à la conservation du patrimoine culturel sous-marin. Nous estimons que des initiatives d'éducation et de sensibilisation du public devraient s'ajouter aux mesures d'application de la loi.

Des responsables de Parcs Canada nous ont parlé du programme de formation de la Nautical Archaeology Society auquel ils ont eu recours pour renseigner les plongeurs. Conçue en Angleterre, cette formation a

été reconnue par des organismes de plongée et de conservation du patrimoine du monde entier en tant que moyen idéal d'acquérir de l'expérience dans cette discipline fascinante.

Nous croyons que le fait d'offrir cette formation aux plongeurs de la Nouvelle-Écosse constituerait une première étape intéressante en matière d'éducation et de sensibilisation.

SITE DE PLONGÉE FUTUR

Le havre de Louisbourg pourrait devenir un site de plongée de renommée mondiale ouvert aux touristes et aux Néo-Écossais grâce à la protection qu'il a reçue du gouvernement fédéral.

EMBAUCHE D'UN ARCHÉOLOGUE SOUS-MARIN POUR LA NOUVELLE-ÉCOSSE

Avec son littoral s'étendant sur quelque 9 000 km et des milliers d'épaves, la Nouvelle-Écosse a besoin d'un archéologue sous-marin au sein du personnel du gouvernement provincial. Bien que la Division du patrimoine gère une base de données sur les épaves marines et qu'elle ait participé à l'élaboration d'une stratégie d'archéologie sous-marine en 2000, il reste beaucoup de travail à faire pour protéger le patrimoine culturel sous-marin de la province. L'archéologue sous-marin de la Nouvelle-Écosse devrait participer à la mise sur pied d'un programme de recherche sur le patrimoine sous-marin qu'il dirigerait.

LOUISBOURG

Le havre de Louisbourg est un bon exemple de la façon dont il faut prendre soin du patrimoine sous-marin, mais la situation est toute autre à l'entrée extérieure du havre. Depuis 1961, le gouvernement fédéral protège les épaves sous-marines d'importance nationale à l'intérieur du havre.

Aujourd'hui, 45 ans plus tard, le havre de Louisbourg est un véritable musée sous la mer. Ce joyau patrimonial canadien aide à raconter l'incroyable rôle qu'a joué la Nouvelle-Écosse dans l'édification de la nation.

Il semble qu'à l'extérieur du havre il reste très peu de vestiges des autres épaves puisque aucune protection spéciale n'a été accordée à ces sites archéologiques. Certaines personnes ont enrichi leurs collections personnelles aux dépens de la société.

RECOMMANDATIONS—PATRIMOINE CULTUREL SOUS-MARIN

- 27 Abroger immédiatement la loi relative aux trésors trouvés (Treasure Trove Act).
- 28 Modifier la loi sur la protection des endroits spéciaux (Special Places Protection Act) afin d'en faire un outil efficace pour la désignation et la protection du patrimoine culturel sous-marin de la Nouvelle-Écosse.
- 29 Coparrainer les programmes de formation de la Nautical Archaeology Society pour les plongeurs de la Nouvelle-Écosse.
- 30 Engager un archéologue sous-marin et lancer un programme continu de recherche afin de découvrir, d'explorer et de décrire les sites de patrimoine culturel sous-marin.

PATRIMOINE NATUREL

Depuis le début de nos travaux, on nous répète que notre environnement naturel a façonné, et continue de façonner, nos vies plus que tout autre facteur externe. La population nous a pressés de faire de l'écologie un élément central de la stratégie du patrimoine de la Nouvelle-Écosse.

Voici les commentaires que nous avons recueillis en ce sens :

Les roches, les minéraux et les fossiles nous racontent l'histoire fascinante de la collision des continents, des changements de climat et des anciens cadres de vie. Ils nous donnent également un aperçu de la vie des anciens habitants de la région. Les marées, les paysages formés par les glaciers, la variété de fossiles et de minéraux et les époques géologiques exposées le long de nos côtes ont tous contribué à produire le paysage qui nous entoure. Les ressources naturelles de la région ont assuré notre subsistance. L'environnement naturel sert de toile de fond aux histoires orales, aux divertissements, à la relaxation, à la contemplation spirituelle, aux loisirs et aux activités physiques en plus d'inspirer de nombreuses œuvres d'art. Notre patrimoine naturel a aidé à façonner le développement de cultures successives, qui ont

créé le patrimoine culturel que nous partageons maintenant. Aucune culture ne peut être dissociée de son environnement naturel. La constitution de notre patrimoine se poursuit de nos jours comme par le passé – les éléments naturels et culturels allant de pair. Les artefacts humains et l'expérience culturelle ne peuvent être pleinement compris que dans le contexte du milieu naturel élargi qui existait avant nous, qui nous survivra et que nous pouvons apprécier maintenant.

Nous reconnaissons que le patrimoine naturel doit être un élément central de la stratégie du patrimoine de la Nouvelle-Écosse. La stratégie devrait également se pencher directement sur les principales questions d'actualité en matière de patrimoine naturel.

ZONES PROTÉGÉES

Les particuliers et les organismes ont exprimé des inquiétudes relativement à la quantité et à la qualité des espaces protégés de la province, particulièrement quant aux aires sauvages protégées.

En 1992, le gouvernement de la Nouvelle-Écosse s'est engagé formellement à former un réseau complet de parcs et de zones protégées représentatif de la



Original sur la Piste Cabot

diversité de notre paysage. Le gouvernement a par la suite reconnu 80 paysages naturels distincts à l'échelle de la province.

En mars 2005, le gouvernement de la Nouvelle-Écosse a annoncé l'ajout de deux aires sauvages protégées, soit Gully Lake et Eigg Mountain-James River. Même si cela constitue une excellente nouvelle, le réseau existant de zones protégées de la Nouvelle-Écosse représente adéquatement les écosystèmes caractéristiques et les particularités naturelles de seulement 28 des 80 paysages naturels distincts de la province.

À ce jour, la Nouvelle-Écosse a désigné officiellement 33 aires sauvages protégées, représentant environ 5,3 pour cent du territoire de la province, et environ 8,3 pour cent de la superficie de la province a reçu une protection officielle sous une forme ou une autre. En tant que province, nous pouvons toujours atteindre l'objectif de protection de 12 pour cent du territoire établi par la Commission mondiale sur l'environnement et le développement (Commission Brundtland) en 1987.

Le président du Fonds mondial pour la nature du Canada, Monte Hummel, a déclaré en novembre 2003 : *La Nouvelle-Écosse est lente à réaliser son engagement de créer un réseau de zones protégées représentatif. Il reste encore beaucoup à faire et le temps presse. Le rapport La Nature dans tous ces états du Fonds mondial pour la nature, publié en mai de cette année, indiquait clairement que la Nouvelle-Écosse n'a qu'un choix restreint de milieux sauvages intacts, vous devez donc sauver rapidement les meilleures zones qui restent avant qu'elles ne disparaissent. [Traduction]*

CONSERVATION DES TERRES PRIVÉES

Le Nova Scotia Nature Trust nous a indiqué que bien des habitats essentiels pour les espèces en voie de disparition se trouvent sur des terres privées (70 pour cent de la superficie de la Nouvelle-Écosse), tout comme bon nombre des zones les plus écologiquement riches et diversifiées. Le Nature Trust a également affirmé que les gouvernements fédéral et provincial doivent éliminer les obstacles financiers ou autres qui nuisent à la conservation des terres privées et mettre de l'avant des mesures incitatives pour encourager les propriétaires fonciers à protéger le patrimoine naturel sur leurs terres.

Nous avons appris que les propriétaires de terres privées qui veulent protéger leurs terres changent souvent d'idée lorsqu'ils sont confrontés à ces obstacles. En conséquence, moins de un dixième de un pour cent (0,1 %) des terres privées en Nouvelle-Écosse sont protégées par des moyens légaux.

Nous croyons qu'il faudrait encourager la conservation des terres privées afin que le plus grand nombre possible de nos paysages naturels distincts puissent être protégés aussi rapidement que possible.

PLANIFICATION DU LITTORAL

Les participants à nos consultations ont affirmé que notre littoral, plus que toute autre particularité naturelle, est fondamental à notre identité commune en tant que Néo-Écossais. Pourtant, malgré l'importance des zones côtières pour notre identité et pour l'emploi, le tourisme et les loisirs, nous avons appris que la Nouvelle-Écosse n'accorde pas assez d'importance à la planification du littoral. Certaines initiatives positives comme le Provincial Oceans Network et la Provincial Coastal Tourism Strategy existent déjà, mais il faut mettre davantage l'accent sur nos côtes.

On nous a mentionné la construction de structures trop près des plages et des dunes. Nous avons également appris que certaines personnes perdent leur accès traditionnel aux côtes et que bien peu de caps ou de promontoires ne sont pas encore bâtis.

Dans les années à venir, la pression ne fera que s'intensifier pour l'aménagement du littoral de la Nouvelle-Écosse. Pourtant, même si elle est pratiquement entourée d'eau, la Nouvelle-Écosse n'a aucune stratégie globale pour l'aménagement ou la protection du littoral. Il faudrait corriger cette lacune.

FORESTERIE INDUSTRIELLE

Certaines personnes ont émis des doutes sur la viabilité et le caractère écologique des pratiques de foresterie industrielle de la Nouvelle-Écosse. C'est une préoccupation constante pour de nombreux Néo-Écossais.

On a signalé au groupe de travail que les coupes à blanc modifient le paysage historique et empêchent les résidents et les touristes de jouir pleinement de la nature. Qu'elles soient aperçues au cours d'un

GPI ATLANTIC - RAPPORT SUR LA FORESTERIE

INDICE DE PROGRÈS RÉEL DU CANADA ATLANTIQUE

La coupe à blanc est de loin la pratique de foresterie la plus utilisée de nos jours en Nouvelle-Écosse. Selon un rapport sur la foresterie publié par GPI Atlantique en 2001, « le taux de coupe en Nouvelle-Écosse a doublé de volume au cours des deux dernières décennies et, au cours des dix dernières années seulement, la superficie annuelle des coupes à blanc a doublé, ce qui constitue une pression supplémentaire pour les forêts de la province... Quatre-vingt-dix-neuf pour cent du bois est récolté par la pratique de la coupe à blanc. » [Traduction]

Le rapport de GPI indiquait également « qu'en 1958, les forêts de plus de 80 ans couvraient 25 % de la superficie boisée de la province. De nos jours, elles ne couvrent plus que 1 % de la superficie boisée. Les forêts de plus de 100 ans couvraient 8 % de la superficie boisée de la province en 1958. Aujourd'hui, elles ne comptent plus que pour 0,15 % des terres forestières. » [Traduction]

voyage sur nos routes panoramiques ou pendant une promenade en canot ou une randonnée pédestre, les coupes à blanc atténuent l'attrait de nos paysages spectaculaires.

ESPÈCES EN VOIE DE DISPARITION

Un certain nombre d'espèces ont déjà disparu de la Nouvelle-Écosse, notamment de grandes espèces remarquables ou charismatiques comme le caribou des bois, le loup, le vison de mer, la baleine grise, le morse de l'Atlantique, la tourte voyageuse, le grand pingouin et l'eider du Labrador ainsi que des espèces plus petites et moins visibles comme l'escargot-cratère de Say. Bien d'autres espèces sont maintenant rares ou menacées. Les activités humaines constituent une menace directe à plus ou moins long terme pour la survie de 23 pour cent des espèces de papillons, de 30 pour cent des espèces de mammifères, de 45 pour cent des espèces végétales de la plaine côtière de l'Atlantique, de 12 pour cent des espèces d'oiseaux nicheurs et de 12 pour cent des espèces de reptiles et d'amphibiens en Nouvelle-Écosse.

L'original continental figure sur la liste des espèces en voie de disparition établie en vertu de la loi sur les espèces en voie de disparition (Endangered Species

Act). Il risque, de façon imminente, de disparaître d'un endroit donné si les mesures projetées pour protéger son habitat ne sont pas suffisantes.

ACCREDITATION DU FOREST STEWARDSHIP COUNCIL

Le Forest Stewardship Council (FSC) est un réseau international qui favorise la gestion responsable des forêts du monde. Les compagnies agréées peuvent utiliser l'étiquette du FSC qui permet aux consommateurs du monde entier de reconnaître les produits qui appuient l'adoption d'une gestion responsable des forêts.

La *Nova Scotia Landowners and Forest Fibre Producers Association* aide les propriétaires à obtenir l'accréditation FSC. Il y a une demande des consommateurs pour cette accréditation. Un article publié dans le *Chronicle Herald* le 27 mars 2007 cite un représentant de Stora Enso qui a mentionné que les clients ont mis l'entreprise au défi de faire passer à 80 pour cent le volume de bois homologué.

Le mouvement vers l'adoption de l'accréditation FSC semble très positif et mérite d'être appuyé.

RECOMMANDATIONS—PATRIMOINE NATUREL

- 31 S'employer avec diligence et empressement à compléter le réseau provincial de zones protégées.
- 32 Appuyer la conservation des terres privées par des investissements directs et des mesures incitatives et en déployant des efforts pour éliminer les obstacles auxquels font face les propriétaires fonciers qui veulent laisser un héritage à leur collectivité.
- 33 Élaborer un plan de gestion du littoral pour protéger les côtes de la Nouvelle-Écosse et veiller à ce que la population ne perde pas l'accès aux côtes à cause de la présence de propriétés ou d'aménagements privés.
- 34 Examiner les pratiques de foresterie industrielle en Nouvelle-Écosse. Adopter des mesures et des normes, comme l'accréditation du Forest Stewardship Council, pour assurer la viabilité des forêts saines et de la faune tributaire de ces forêts.

PROMOTION DU PATRIMOINE

SENSIBILISATION ACCRUE AU PATRIMOINE

La stratégie du patrimoine de la Nouvelle-Écosse devrait accroître la sensibilisation au patrimoine parmi la population de la province. La publicité devrait faire connaître aux résidents, aux touristes et à tous ceux qui s'intéressent à la Nouvelle-Écosse la grande variété d'expériences patrimoniales qui s'offre à eux.

La promotion du patrimoine devrait aussi rappeler à tous que le patrimoine est une responsabilité partagée afin qu'un nombre accru de personnes et d'organismes reconnaissent leur rôle d'intendance dans ce domaine.

COMMERCIALISATION DU PATRIMOINE

Un effort important est requis pour protéger et préserver le patrimoine et le rendre accessible à des fins éducatives et récréatives. La concurrence dans le domaine des ressources pédagogiques et la multitude de choix offerts en matière de divertissement obligent le secteur du patrimoine à employer des méthodes de promotion dynamiques. Le marketing coûte cher et les sites patrimoniaux ont besoin de financement à cet effet.

On nous a dit que le secteur du patrimoine peut rarement se permettre d'utiliser la télévision ou la radio comme moyen de diffusion. Nous avons appris l'existence d'une initiative visant à créer un portail Web afin de fournir un « point d'accès unique aux ressources d'information fournies par les nombreux établissements et organismes patrimoniaux ».

Certains ont suggéré d'accorder plus d'attention et de soutien à l'affichage signalant l'emplacement des installations à vocation patrimoniale. D'autres ont réclamé d'accorder une plus grande attention au patrimoine au moment de nommer les rues, les parcs, etc.

Nous croyons que l'élaboration d'un plan de promotion du patrimoine devrait être une priorité pour le gouvernement de la Nouvelle-Écosse et le Conseil du patrimoine de la Nouvelle-Écosse (recommandation 46).

INVESTISSEMENT DE LA NOUVELLE-ÉCOSSE DANS LE PATRIMOINE

L'investissement provincial dans le patrimoine culturel figure dans le budget du ministère du Tourisme, de la Culture et du Patrimoine. Pour l'exercice 2005-2006, le budget du ministère du Tourisme, de la Culture et du Patrimoine est estimé à 42 millions de dollars. De ce montant, 19 millions seront dépensés par la Division du tourisme, 7 millions par la Division de la culture et environ 10,5 millions par la Division du patrimoine.

Contrairement aux budgets des Divisions du tourisme et de la culture, le budget de la Division du patrimoine couvre de nombreux coûts fixes comme les salaires du personnel des musées, les frais d'entretien des immeubles et les frais de chauffage de nombreuses installations dans l'ensemble de la province.

TOURISME

Il est possible de reconnaître, de financer et d'enrichir le patrimoine de toutes les cultures en Nouvelle-Écosse et de partager ce patrimoine diversifié avec les visiteurs et l'ensemble de la population. C'est un secteur où l'augmentation des investissements peut produire des résultats très souhaitables.

TOURISTES DE LA NOUVELLE-ÉCOSSE

L'étude *Nova Scotia Visitor Exit Study* de 2004 indique que 47 % des touristes ayant visité la province cette année là étaient des canadiens des provinces atlantiques. Les autres visiteurs provenaient de l'Ontario (20 %), des États-Unis (18 %), de l'Ouest canadien (6 %), du Québec (5 %) et d'outre-mer (4 %).

IMPORTANCE DU PATRIMOINE POUR LES VISITEURS

Les touristes apprécient le patrimoine naturel et culturel de la Nouvelle-Écosse. Selon le rapport *Advertising Evaluation Study* (2004) préparé pour le ministère du Tourisme, de la Culture et du Patrimoine, les mets traditionnels, les sites historiques, les musées et les visites touristiques sont les principaux éléments qui différencient avantageusement la Nouvelle-Écosse des autres destinations vacances.

INVESTISSEMENT DANS LES BIENS PATRIMONIAUX

Le ministère du Tourisme, de la Culture et du Patrimoine signale que l'industrie du tourisme génère des revenus annuels de 1,29 milliard de dollars. L'attrait qu'exerce la Nouvelle-Écosse sur les touristes dépend grandement de notre patrimoine naturel et culturel; en fait, le patrimoine est au cœur d'une industrie touristique florissante. Par conséquent, la Nouvelle-Écosse doit accroître ses investissements dans le patrimoine afin de renforcer le secteur du tourisme.

Les travailleurs œuvrant dans le domaine de la conservation du patrimoine savent que les activités éducatives et divertissantes proposées aux touristes contribuent grandement à rendre la Nouvelle-Écosse attrayante pour les visiteurs. Ils savent également que leurs efforts profitent grandement à leurs communautés et à leur province. Toutefois, la prestation de services liés au patrimoine pour les visiteurs comporte des coûts et a peu de retombées économiques directes pour les sites. Par exemple, les personnes cherchant à obtenir des renseignements généalogiques peuvent accaparer les préposés aux archives pendant de nombreuses heures sans générer de revenus pour financer l'exploitation des installations patrimoniales.

PLURICULTURALISME DANS LE MARKETING

On nous a dit que la publicité touristique ne présentait pas une image juste de la composition culturelle de la Nouvelle-Écosse. Certaines personnes ont également souligné que la publicité touristique mettait l'accent uniquement sur Halifax, Peggy's Cove et la Piste Cabot.

Nous avons examiné la publicité imprimée utilisée par la Division du tourisme et nous reconnaissons qu'elle ne représente pas bien les différents groupes culturels de la Nouvelle-Écosse ni la diversité géographique de la province. Elle ne présente qu'une image fragmentaire de notre diversité culturelle et géographique. Il est difficile pour la population de s'identifier à la Nouvelle-Écosse et d'être fière de son patrimoine si elle ne se reconnaît pas dans l'image qui est présentée de la province.

La campagne de marketing touristique devrait chercher à mieux représenter la diversité culturelle et géographique de la Nouvelle-Écosse. Des discussions

directes avec les groupes culturels permettraient de savoir comment ils souhaiteraient être représentés.

L'initiative « Où il fait bon vivre » adoptée récemment nous donne l'occasion de nous présenter au monde en fonction de notre patrimoine riche et authentique. Les efforts actuels visant à obtenir la contribution des régions et à assurer leur représentation dans les programmes de marketing touristique provinciaux devraient se poursuivre et s'accroître.

RECOMMANDATIONS—PROMOTION DU PATRIMOINE

- 35 **Élaborer un plan de promotion afin d'accroître notre sensibilisation à notre patrimoine collectif et de faire connaître aux résidents, aux touristes et à tous ceux qui s'intéressent à la Nouvelle-Écosse la variété d'expériences patrimoniales qui s'offre à eux. Avoir davantage recours à la télévision, à la radio et à Internet comme moyens de diffusion.**
- 36 **Financer un programme d'affichage pour faire la promotion des biens patrimoniaux.**
- 37 **Établir des protocoles pour la sélection des noms de sites et de rues en consultation avec des spécialistes en matière de patrimoine et les communautés.**
- 38 **Rendre la campagne de publicité touristique de la Nouvelle-Écosse plus représentative de la diversité culturelle et géographique de la province.**
- 39 **Élaborer des produits patrimoniaux en tant que partie intégrante de notre stratégie touristique.**

ÉDITION

AVANTAGES DE L'ÉDITION

Les éditeurs de la Nouvelle-Écosse ont déjà présenté un nombre appréciable de livres traitant de divers sujets liés au patrimoine, notamment des histoires de localités, des biographies et des livres sur le folklore et les épaves. On pourrait faire beaucoup plus dans ce domaine si des incitatifs financiers additionnels étaient offerts à ces éditeurs.

Sur le plan stratégique, il est très avantageux pour le gouvernement de la Nouvelle-Écosse d'appuyer les éditeurs de la Nouvelle-Écosse afin que ceux-ci puissent diffuser davantage l'histoire de notre province.

Les publications sous divers formats peuvent atteindre beaucoup de gens à différentes étapes de leur vie. Ces publications peuvent également être lues à l'étranger et faire connaître notre fascinante histoire là-bas.

CO-ÉDITION AVEC LE MUSÉE DE LA NOUVELLE-ÉCOSSE

Le Musée de la Nouvelle-Écosse (Nova Scotia Museum) a un programme de co-édition. On nous a mentionné qu'au cours des années 1980, ce programme a eu une incidence positive sur le milieu de l'édition. Depuis cependant, les coupures budgétaires et le manque de soutien ont rendu ce programme relativement inefficace. Il s'agit-là d'une occasion manquée.

RÔLE DU MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION

On devrait encourager le ministère de l'Éducation à examiner le programme d'études afin d'y déceler la possibilité d'inclure l'histoire de la Nouvelle-Écosse dans les classes d'éducation civique, d'histoire, d'histoire naturelle, de folklore et de fiction. Cela suppose l'utilisation d'ouvrages déjà publiés par les éditeurs néo-écossais et une collaboration avec ces éditeurs afin de produire les livres précis dont les éducateurs ont besoin.

RECOMMANDATIONS—ÉDITION

- 40 **Accroître le financement offert aux éditeurs néo-écossais pour la production et la commercialisation d'ouvrages traitant du patrimoine. Revitaliser et financer adéquatement le programme de co-édition du Musée de la Nouvelle-Écosse.**
- 41 **Encourager le ministère de l'Éducation à examiner le programme d'études afin de trouver des occasions d'y inclure des ouvrages publiés par des éditeurs néo-écossais.**

ÉDUCATION

Le rôle important que joue l'éducation publique pour transmettre un intérêt durable pour le patrimoine était un sujet d'intérêt particulier pour plusieurs des participants aux consultations. On attend du système d'éducation qu'il fasse connaître et apprécier le patrimoine aux jeunes. Nous comprenons que ce poids ne doit pas reposer uniquement sur le système d'éducation et que les parents et les familles ont également une responsabilité dans ce domaine. Les parents, les grands-parents, les tantes et les oncles peuvent sensibiliser les jeunes au patrimoine en leur racontant l'histoire de la famille, en visitant des sites patrimoniaux locaux et en complétant le programme offert dans les écoles.

PROGRAMME D'ENSEIGNEMENT DU PATRIMOINE ACTUEL

Nous avons rencontré des professeurs en études sociales, des préparateurs de programmes d'études et des représentants du ministère de l'Éducation afin d'en apprendre plus sur la façon dont le patrimoine est actuellement intégré dans le programme scolaire public de la Nouvelle-Écosse.

Le tableau suivant, créé d'après les renseignements fournis par le ministère de l'Éducation, présente les thèmes liés au patrimoine qui sont inclus aux différents niveaux du programme scolaire public.

Niveau ou cours	Sujets liés à l'histoire canadienne, néo-écossaise, locale et familiale ou aux études sociales
Niveau primaire	<p>Racines</p> <ul style="list-style-type: none"> racines familiales historiques traditions familiales <p>Lieu</p> <ul style="list-style-type: none"> caractéristiques naturelles et construites de la communauté
1 ^{re} année	<p>Lieu et époque</p> <ul style="list-style-type: none"> évolution de la communauté évolution de la relation des Mi'kmaq avec le lieu <p>Besoins et désirs</p> <ul style="list-style-type: none"> interdépendance des communautés
2 ^e année	<p>Population</p> <ul style="list-style-type: none"> avenir de la communauté changements technologiques dans la communauté nature changeante du travail dans la communauté
3 ^e année	Identité provinciale – Lieux, population, citoyenneté, patrimoine
4 ^e année	<p>La nature de l'exploration</p> <ul style="list-style-type: none"> « explorateurs » et effets de l'exploration <p>Exploration des paysages du Canada</p> <ul style="list-style-type: none"> paysage naturel et humain symboles du patrimoine associés aux symboles du Canada
5 ^e année	<p>Anciennes sociétés autochtones Sociétés coloniales française et britannique « Ma société actuelle »</p>
6 ^e année	Canada : Réflexions sur la mosaïque multiculturelle
7 ^e année	Autonomisation (surtout l'histoire du Canada jusqu'à la Première Guerre mondiale)
8 ^e année	Identité canadienne (études canadiennes depuis la Seconde Guerre mondiale)
9 ^e année	Le Canada atlantique et la collectivité mondiale
10 ^e année	Études mi'kmaw 10
11 ^e année	<p>Histoire du Canada 11/Canadian History 11 Études afro-canadiennes 11 Études gaéliques 11 Géographie 11/Géographie du Canada 11 Études acadiennes 11 (CSAP)</p>

FÊTES DU PATRIMOINE

Nous avons appris l'existence du programme des Fêtes Historica où les fonds fournis par la Fondation Historica Canada et les subventions de contrepartie des conseils scolaires encouragent les élèves à explorer le patrimoine. Ce programme a évolué et il semble que tous les conseils scolaires de la province y participent dans une certaine mesure.

Dans le cadre de l'initiative Historica, les élèves de la 4^e à la 9^e année ont l'occasion de réaliser des projets liés au patrimoine en faisant appel au médium de leur choix : exposition statique, ordinateur, vidéo, chanson, danse, peinture murale, écriture et collection. Les projets peuvent être réalisés individuellement ou en groupe.

Les projets sont présentés et jugés lors d'une exposition locale, puis certains sont envoyés à une Fête régionale. Parmi les participants aux Fêtes régionales, 15 élèves sont choisis pour présenter leur projet à la Fête nationale parrainée par la Fondation Historica Canada.



De toute évidence, ce programme est une pratique exemplaire qui illustre bien ce qu'il est possible d'accomplir grâce au partenariat et à l'attention portée aux résultats du programme scolaire. Bénévolat des élèves

Au cours de nos consultations, on nous a parlé de l'obligation imposée par le gouvernement de l'Ontario aux élèves qui désirent obtenir leur diplôme d'études secondaires d'accomplir 40 heures d'activités communautaires. Les participants ont signalé que ce concept méritait d'être exploré pour les élèves intéressés au patrimoine et aux services communautaires. Ils ont indiqué que les élèves du secondaire motivés apportaient de l'énergie, des connaissances technologiques et d'autres aptitudes pouvant s'avérer très utiles aux organismes locaux à vocation patrimoniale.

FINANCEMENT CIBLÉ

Certains ont signalé qu'il serait bon de prévoir des fonds ciblés pour permettre des excursions à des sites patrimoniaux et des visites de spécialistes du patrimoine dans les écoles. D'autres ont parlé de la nécessité de se concentrer sur l'élaboration de programmes éducatifs conçus pour atteindre les objectifs voulus.

Le financement ciblé est de plus en plus courant pour les conseils scolaires afin de diriger l'attention et l'énergie vers les initiatives éducatives ayant une importance particulière pour la province. L'inclusion dans le budget des conseils scolaires d'un financement ciblé pour le patrimoine pourrait être une façon de mettre davantage l'accent sur celui-ci. Une autre solution consisterait à laisser à la Division du patrimoine le contrôle des montants affectés, comme c'est le cas au Québec, et à permettre aux écoles ou aux conseils scolaires de demander des fonds pour des initiatives particulières liées au patrimoine. Cette façon de procéder permet d'éviter la complexité du financement destiné à l'éducation et permet au secteur du patrimoine d'avoir une meilleure idée des initiatives éducatives liées au patrimoine qui ont lieu dans le système d'éducation publique.

Nettoyage de la laine à la ferme Ross

RECONNAISSANCE DES RÉALISATIONS

Certains éducateurs nous ont signalé que de petits prix liés au patrimoine peuvent être très efficaces pour motiver les élèves à participer à d'autres activités. Les concours de composition, les expositions de photographies et les projets artistiques ne sont que quelques exemples d'activités qui pourraient permettre de créer des liens entre le secteur du patrimoine et le système d'éducation et de sensibiliser les élèves au patrimoine.

RELATION ENTRE LE SECTEUR DU PATRIMOINE ET LE SYSTÈME SCOLAIRE

Les participants à notre processus de consultation ont parlé du désir d'établir une relation de travail plus étroite et une plus grande collaboration entre le secteur du patrimoine et le système scolaire. Même s'il semble y avoir une coupure entre ces deux groupes, on nous a dit clairement qu'il devrait y avoir un lien très fort entre eux.

Selon nos consultations, les meilleures occasions d'améliorer la collaboration entre ces deux systèmes résident dans les domaines suivants :

- Élaboration de programmes, notamment :
 - consultations accrues des communautés traditionnellement sous-représentées dans nos programmes sur le patrimoine;
 - utilisation accrue des sites patrimoniaux et des publications et des ressources en matière de patrimoine de la Nouvelle-Écosse;
 - intégration de notre patrimoine varié dans d'autres matières, par exemple l'utilisation de plantes médicinales par les Mi'kmaq pourrait être intégrée au programme de sciences.
- Recherches, notamment les recherches archéologiques.
- Archives locales – les projets scolaires sont de bonnes sources d'archives locales.
- Formation des travailleurs du domaine du patrimoine grâce à des programmes offerts par les collèges communautaires ou les universités.
- Travail bénévole des élèves dans le secteur du patrimoine.

Nous sommes d'accord qu'il faudra un effort conjoint du secteur du patrimoine et du système d'éducation publique pour que la Nouvelle-Écosse puisse réaliser notre vision, c'est-à-dire « que tous les Néo-Écossais connaissent et apprécient le patrimoine qui a façonné notre province et qu'ils en profitent directement ».

Nous notons certains exemples très positifs de collaboration dans certaines provinces. Au Québec, par exemple, un fort lien entre le secteur du patrimoine et les établissements d'enseignement postsecondaire permet des partenariats de recherche intéressants dont les résultats sont accessibles au public par Internet. Nous notons également la disponibilité de financement lié au patrimoine pour des initiatives des conseils scolaires.

Même si les possibilités sont nombreuses, certains obstacles pourraient également nuire à l'établissement d'une relation plus symbiotique entre le secteur du patrimoine et le système d'éducation publique. Nous nous penchons sur ces questions dans les prochains paragraphes.

SECTEUR DU PATRIMOINE - RESSOURCES INSUFFISANTES POUR L'INTERPRÉTATION DU PATRIMOINE

Il faut des efforts considérables pour planifier et faire des visites scolaires aux musées et aux archives. Les élèves doivent retirer beaucoup de ces visites pour justifier le temps, l'énergie et l'argent investis par les écoles. Il y a une demande grandissante pour l'apprentissage par l'expérience. Les sites patrimoniaux devraient pouvoir offrir une interprétation du patrimoine stimulante et bien documentée. Cela implique la mise à jour des expositions et des programmes pour encourager les jeunes à visiter ces sites.

Certains travailleurs du secteur du patrimoine nous ont dit qu'ils manquent tellement de ressources financières qu'ils ont du mal à payer les comptes d'électricité et à garder les installations ouvertes. Cela limite beaucoup, sinon complètement, la création de nouvelles collections, le travail de préservation et les activités d'interprétation originales. Il est d'autant plus difficile de consacrer du temps à l'élaboration de programmes éducatifs que la participation de la clientèle cible n'est pas assurée. Malheureusement, cette situation est loin d'encourager l'organisation de visites scolaires aux sites patrimoniaux.

Les écoles sont également très intéressées à recevoir des ressources patrimoniales comme des expositions itinérantes, des trousseaux du patrimoine et la visite de conteurs et de leaders culturels. Encore une fois, nous avons appris que les organismes à vocation patrimoniale ou les communautés culturelles n'ont pas les ressources nécessaires pour répondre à cette demande. C'est une occasion perdue en vue de réaliser notre vision en matière de patrimoine.

SYSTÈME D'ÉDUCATION - VISITES DES SITES PATRIMONIAUX

Les participants nous ont dit qu'il n'y a plus autant d'excursions scolaires qu'autrefois. Beaucoup ont mentionné la responsabilité (ou la peur des poursuites) comme principale raison empêchant les professeurs de faire des sorties avec les jeunes. Cependant, le ministère de l'Éducation nous a confirmé que les voyages en autobus sont entièrement couverts par sa police d'assurance. Dans la mesure où les élèves utilisent un transport approuvé, les problèmes de responsabilité ne constituent par un obstacle réel aux excursions.

On a également blâmé le coût du transport et la difficulté à planifier les excursions (problèmes d'horaires).

Les travailleurs du secteur du patrimoine ont expliqué que de nombreux musées locaux ne peuvent ouvrir leurs portes que de juin à septembre. Ils ouvrent donc lorsque l'année scolaire est presque terminée et ferment dès le début des classes à l'automne.

Finalement, les représentants du ministère de l'Éducation ont signalé au cours de nos consultations que la viabilité durable des sites patrimoniaux ne peut pas dépendre uniquement des visites scolaires. Nous sommes d'accord. Comme nous l'avons mentionné précédemment, nous croyons qu'un réseau du patrimoine de grande qualité et accessible est un service public qui ne devrait pas avoir à compter sur les droits d'entrée des élèves pour faire la différence entre la possibilité de s'en sortir et l'obligation de fermer ses portes.

AUTRES POSSIBILITÉS - ÉTABLISSEMENTS POSTSECONDAIRES

Le secteur du patrimoine nous a signalé le besoin pressant de formation pour les professionnels actuels

du domaine et pour la relève. Il serait très avantageux pour le secteur du patrimoine que des cours sur la muséologie, les métiers traditionnels, la restauration du patrimoine, la protection et la préservation des artefacts et des archives, la gestion générale, etc. soient offerts, surtout s'ils sont présentés un peu partout dans la province afin d'éviter que la distance ne limite la participation. En ce sens, le groupe de travail voit une occasion potentielle de partenariat entre le secteur du patrimoine et les collèges communautaires.

Nous notons également le bel exemple de collaboration entre le ministère de la Culture du Québec et diverses universités de cette province, dont certaines ont créé des chaires de recherche sur des aspects particuliers du patrimoine. Ces chaires de recherche sont financées par des organismes de recherche nationaux et reçoivent également des fonds du ministère de la Culture, à condition que les projets subventionnés produisent des bases de données sur le patrimoine accessibles au public. Ce type de partenariat dans lesquels des fonds provenant de diverses sources sont combinés pour rendre possibles des projets de recherche sur le patrimoine intéressants et enrichissants est un modèle que nous préconisons pour la stratégie du patrimoine de la Nouvelle-Écosse.

RECOMMANDATIONS—ÉDUCATION

- 42 **Former un groupe conjoint de professionnels du patrimoine et d'éducateurs pour déceler et saisir les occasions d'avancement de l'enseignement du patrimoine dans le système d'éducation publique et produire un rapport à ce sujet.**
- 43 **Accroître le financement du programme des Fêtes du patrimoine en tant que part importante de l'éducation au niveau intermédiaire.**
- 44 **Chercher à établir des partenariats entre le secteur du patrimoine et les collèges communautaires et les universités afin de favoriser la formation, la recherche et la planification de la relève pour les travailleurs du secteur.**

GOUVERNANCE DU PATRIMOINE

RESTRUCTURATION ORGANISATIONNELLE

Le gouvernement de la Nouvelle-Écosse dirige la politique et les programmes concernant le patrimoine par l'entremise du ministère du Tourisme, de la Culture et du Patrimoine. Avant 1999, le ministère de l'Éducation était responsable du portefeuille du patrimoine. Bien des travailleurs du secteur du patrimoine se souviennent de cette époque comme d'un temps où le portefeuille du patrimoine était mieux garni que maintenant.

On nous a dit que le fait de n'être qu'une division dans un ministère préoccupé surtout par les questions liées au tourisme n'a pas bien servi le secteur du patrimoine. Il semble que cette structure ait contribué à laisser croire que le rôle principal du secteur du patrimoine dans la société était de servir l'industrie du tourisme.

Nous avons discuté de diverses options de restructuration. Nous avons entre autres examiné la possibilité de créer un ministère du Patrimoine et de la Culture en relocalisant la Division du tourisme. Nous avons également évalué les avantages de regrouper les fonctions du gouvernement provincial liées au patrimoine naturel (comme le programme des zones protégées du ministère de l'Environnement et du Travail) dans le nouveau ministère. Nous avons également déterminé qu'il serait peut-être avantageux que les bureaux des affaires culturelles, comme les Offices des Affaires afro-néo-écossaises, des Affaires autochtones et des Affaires acadiennes, relèvent d'un ministère du Patrimoine et de la Culture.

Même si nous croyions que cette réorganisation pourrait donner au patrimoine et à la culture une place plus importante et aider le ministère à accorder davantage d'importance au patrimoine naturel, nous avons conclu qu'il faudrait trop de ressources pour réaliser ce type de restructuration. Nous avons opté pour d'autres mesures qui, selon nous, répondront en grande partie à nos préoccupations en matière de gouvernance.

COLLABORATION INTERMINISTÉRIELLE

La stratégie du patrimoine devrait encourager la collaboration interministérielle en matière de

patrimoine. Elle devrait favoriser des relations de travail plus productives et efficaces entre la Division du patrimoine et les Divisions du tourisme et de la culture; entre la Division du patrimoine et le ministère de l'Éducation et entre la Division du patrimoine et d'autres ministères importants, comme le ministère des Ressources naturelles, le ministère de l'Environnement et du Travail et le ministère des Transports et des Travaux publics. À notre avis, ces liens doivent être renforcés.

COMITÉ DU SOUS-MINISTRE

Le groupe de travail propose la création d'un comité interministériel du sous-ministre sur le patrimoine pour examiner cette question. Les ministères mentionnés précédemment, ainsi que quelques autres peut-être, devraient y participer. De cette façon, il serait plus facile de coordonner stratégiquement les prises de décisions en matière de patrimoine à l'échelle du gouvernement.

CRÉATION D'UN CONSEIL DU PATRIMOINE

On nous a également beaucoup parlé tout au long de nos consultations de la nécessité de créer et de financer un conseil du patrimoine. Il est clair que la plupart des gens croient qu'il serait bon de créer une entité indépendante qui donnerait une voix forte au secteur.

Le groupe de travail propose la création d'un conseil du patrimoine ayant comme mandat :

- de jouer un rôle de chef de file pour le secteur du patrimoine;
- de fournir des conseils stratégiques au ministre au nom du secteur du patrimoine;
- de mener des consultations avec le secteur du patrimoine.

Les membres de ce conseil devraient être nommés par les intervenants du secteur du patrimoine. Les membres du conseil devraient représenter les différentes communautés culturelles (mi'kmaq, acadienne, afro-néo-écossaise, etc.) ainsi que les principaux aspects du secteur englobés par notre définition du patrimoine.

Ce conseil devrait devenir le principal organisme avec lequel le gouvernement provincial collaborerait pour les questions relatives au patrimoine.

RECOMMANDATIONS—GOUVERNANCE DU PATRIMOINE

- 45 **Créer un comité du sous-ministre sur le patrimoine pour aider à favoriser une attitude plus positive envers le patrimoine parmi les décideurs des divisions ou des ministères connexes du gouvernement provincial, p. ex. Divisions du tourisme et de la culture, ministère de l'Éducation, ministère des Ressources naturelles, ministère de l'Environnement et du Travail et ministère des Transports et des Travaux publics.**
- 46 **Créer le Conseil du patrimoine de la Nouvelle-Écosse dont les membres, nommés par les intervenants du secteur du patrimoine, représentent l'ensemble du secteur du patrimoine, des régions géographiques et de la population multiculturelle de la province.**

PLANIFICATION

PLANS D'ACTIVITÉS MINISTÉRIELS

Dans le but d'officialiser le principe selon lequel les autres ministères ont également un rôle à jouer en ce qui concerne la préservation du patrimoine, nous sommes d'avis que les plans d'activités de certains ministères désignés devraient comporter une section traitant du patrimoine. Cette section devrait englober notamment certaines mesures de suivi précises et les budgets attribués. La responsabilité d'assurer le suivi des progrès réalisés peut être confiée au comité du sous-ministre décrit précédemment.

PLANIFICATION MUNICIPALE

Les municipalités doivent également intervenir et investir dans le patrimoine local. À quelques exceptions près, la plupart des municipalités ne sont pas des chefs de file en matière de patrimoine.

Certaines des 55 municipalités de la Nouvelle-Écosse ont formé un comité consultatif sur le patrimoine, pour les besoins de la planification. Cette pratique devrait être étendue de deux façons. D'abord, toutes les municipalités devraient établir un comité consultatif sur le patrimoine. Puis, on devrait inciter les comités consultatifs sur le patrimoine qui sont actuellement presque exclusivement axés sur le patrimoine bâti à élargir leur mandat pour englober tous les aspects du patrimoine.

INVENTAIRES PATRIMONIAUX

À plusieurs reprises, on nous a dit qu'il était essentiel de dresser des inventaires afin d'aider les personnes chargées de la préservation du patrimoine à mieux s'acquitter de leurs responsabilités. On nous a dit que pour bien gérer le patrimoine, nous devons consigner son existence de manière plus précise et plus complète.

Pour presque chaque aspect du patrimoine, on a souligné, à un moment ou à un autre durant nos consultations, l'importance de disposer d'un répertoire des biens patrimoniaux. L'Initiative des lieux historiques constitue un bon exemple d'une base de données consultable sur Internet. Le site Web décrit les lieux patrimoniaux officiellement reconnus par les gouvernements locaux, provinciaux et territoriaux, ainsi que par le gouvernement fédéral.

Le groupe de travail considère qu'il est opportun d'encourager fortement la compilation d'inventaires du patrimoine et de faire en sorte que ces bases de données soient créées de manière coordonnée. La coordination est importante pour éviter le chevauchement du travail, dresser un inventaire complet et permettre le partage du produit final.

RECOMMANDATIONS—PLANIFICATION

- 47 **Exiger que les ministères participant au comité interministériel du sous-ministre ajoutent à leurs plans d'activités une section comportant des mesures de suivi et les budgets attribués.**
- 48 **Encourager tous les gouvernements municipaux à :**
 - a **inclure une section sur le patrimoine dans leurs plans d'activités;**
 - b **établir un comité consultatif sur le patrimoine dont le mandat englobe tous les aspects du patrimoine tel que le propose le groupe de travail, soit le patrimoine culturel matériel, le patrimoine culturel immatériel et le patrimoine naturel.**
- 49 **Appuyer la création d'inventaires patrimoniaux et garantir l'accessibilité de ces inventaires.**

Conclusion: À vous la parole

Le présent rapport provisoire présente les commentaires que nous avons entendus et les résultats de notre réflexion jusqu'à maintenant. Nous avons appris énormément de choses sur notre patrimoine varié et sur les problèmes, les possibilités et les défis qui se présentent dans le secteur du patrimoine. Nous savons que les Néo-Écossais accordent une grande importance à leur patrimoine et éprouvent un fort sentiment d'appartenance à cette province à laquelle ils sont très attachés. L'intendance responsable de notre patrimoine exige des investissements et des actions – ce n'est pas une entreprise passive. Les réalités financières accentuent le besoin de faire des investissements stratégiques et ciblés dans notre patrimoine. Les générations futures profiteront de nos choix ou en subiront les conséquences.

Nous vous encourageons à participer à notre processus de consultation, ou à y prendre part de nouveau. Nous sommes disposés à revoir tous les aspects de ce rapport provisoire avant d'entreprendre la rédaction de nos recommandations finales. Nous attendons vos commentaires avec impatience.

Est-ce que certaines recommandations vous ont vraiment plu ou déplu?

Quelles sont les recommandations qui devraient être appliquées immédiatement?

Est-ce que certaines questions ont été laissées de côté par le groupe de travail?

Avez-vous d'autres commentaires?

Les commentaires doivent être reçus avant le 1^{er} septembre 2006

Voluntary Planning Board

Site Web : www.gov.ns.ca/vp

Courriel : volplan@gov.ns.ca

Téléphone : (902) 424-5682

Numéro sans frais : 1 866 858-5850

Bureau 600, Édifice Joseph Howe

1690, rue Hollis, Halifax (Nouvelle-Écosse) B3J 3J9

Recommandations

PATRIMOINE CULTUREL IMMATÉRIEL

- 1 Établir des politiques et des programmes visant à protéger et à préserver le patrimoine culturel immatériel de la province.
- 2 Poursuivre et accroître les efforts visant à perpétuer les langues mi'kmaq, acadienne et gaélique de la Nouvelle-Écosse.
- 3 Exercer des pressions afin que le gouvernement fédéral ratifie la Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel de l'UNESCO.

DIVERSITÉ CULTURELLE

- 4 Collaborer avec les défenseurs du patrimoine (tels que le Mi'kmaq Cultural Network) au sein des communautés mi'kmaq, acadiennes et afro-néo-écossaises afin de déterminer les occasions de cibler davantage le patrimoine de ces populations.
- 5 S'assurer que les communautés mi'kmaq, acadiennes et afro-néo-écossaises jouent un rôle prépondérant dans la diffusion de leur propre histoire.
- 6 Accroître le financement afin d'aider les diverses populations culturelles de la Nouvelle-Écosse à célébrer leur patrimoine à l'échelle de la communauté.

MUSÉES

- 7 Créer un groupe de travail provisoire composé de spécialistes afin de restructurer le réseau de musées financés par la province en vue d'atteindre les objectifs déterminés dans le présent rapport et pour :
 - a Déterminer les principaux attraits patrimoniaux qui formeront le réseau provincial de musées de la Nouvelle-Écosse (le Musée de la Nouvelle-Écosse).
 - b Déterminer les installations à vocation patrimoniale de comtés ou régionales, ouvertes à l'année et importantes pour la région, qui seront financées par la province. Ces musées indépendants et autonomes devraient également avoir le mandat de servir d'archives et de sources d'expertise pour les musées communautaires de la région.
 - c Déterminer les musées communautaires devant obtenir du financement dans le cadre du programme CMAP en partenariat avec les gouvernements municipaux.
- 8 Bloquer la liste des musées obtenant un financement en vertu du programme CMAP à moins que le budget du programme augmente proportionnellement lorsque de nouveaux bénéficiaires sont ajoutés.

- 9 Élaborer une formule de financement permettant aux musées financés par la province de rémunérer équitablement et de bien former les travailleurs du secteur du patrimoine.
- 10 Intégrer le projet Passage au programme CMAP.

ARCHIVES

- 11 Encourager les institutions publiques et les gouvernements municipaux dans leurs efforts visant à créer et à gérer des systèmes d'archives publiques.
- 12 Élaborer un système d'archives régionales pour les documents personnels (documents, lettres, journaux personnels, etc. non gouvernementaux importants pour la région) de concert avec les musées régionaux ou de comtés (voir la recommandation 7b).
- 13 Mettre l'accent sur le rôle traditionnel du Services des archives et de la gestion des dossiers de la Nouvelle-Écosse (NSARM) à titre d'archives publiques, conservant les documents personnels (documents, lettres, journaux personnels, etc. non gouvernementaux importants pour la province).
- 14 Entreprendre une évaluation globale des besoins en matière de technologie de l'information dans le domaine des archives et donner suite à ses conclusions.

PATRIMOINE BÂTI

- 15 Modifier la loi sur les biens patrimoniaux (Heritage Property Act) afin de permettre aux municipalités de refuser les propositions de rénovation ou de démolition des biens patrimoniaux.
- 16 Augmenter le montant des subventions afin d'aider les propriétaires à entretenir les biens patrimoniaux enregistrés auprès de la province et de faciliter l'établissement de quartiers patrimoniaux.

- 17 Créer une classe d'évaluation à taux d'imposition moins élevé pour les biens patrimoniaux afin d'offrir un incitatif financier aux propriétaires de biens patrimoniaux enregistrés et de biens inclus dans les quartiers patrimoniaux.
- 18 Modifier le système d'évaluation afin que les propriétaires qui investissent dans un bien patrimonial enregistré ou dans des propriétés incluses dans un quartier patrimonial ne subissent pas d'augmentation de l'évaluation de leurs biens pendant un certain temps.
- 19 Envisager d'accorder la désignation patrimoniale à tous les phares de la Nouvelle-Écosse. Tenter d'établir des partenariats avec d'autres ordres de gouvernement et des groupes communautaires afin de protéger et de maintenir l'accès public aux phares et propriétés connexes.
- 20 Établir une politique encourageant les gouvernements provincial et municipaux à loger leurs bureaux dans des édifices historiques.

CIMETIÈRES ABANDONNÉS

- 21 Appuyer les groupes bénévoles en leur offrant de la formation et un financement modeste et encourager les jeunes à participer au recensement, à la documentation, à la protection et à la préservation des cimetières abandonnés.
- 22 Créer et tenir à jour un inventaire détaillé des cimetières et des lieux de sépultures abandonnés de la province.

ARCHÉOLOGIE

- 23 Établir un programme de recherche et financer des fouilles archéologiques professionnelles. Profiter des occasions qu'offre les fouilles archéologiques en matière d'éducation et de tourisme.

- 24 Fournir des ressources pour finaliser les plans de gestion de tous les endroits spéciaux désignés et envisager la possibilité d'en désigner d'autres – particulièrement les sites associés aux communautés mi'kmaw, acadienne et afro-néo-écossaise.
- 25 Modifier la loi sur la protection des endroits spéciaux (Special Places Protection Act) afin de rendre obligatoire la consultation de l'inventaire des ressources patrimoniales connues avant d'entreprendre tout projet de construction.
- 26 Appuyer la création d'un programme d'études supérieures en archéologie.

PATRIMOINE CULTUREL SOUS-MARIN

- 27 Abroger immédiatement la loi relative aux trésors trouvés (Treasure Trove Act).
- 28 Modifier la loi sur la protection des endroits spéciaux (Special Places Protection Act) afin d'en faire un outil efficace pour la désignation et la protection du patrimoine culturel sous-marin de la Nouvelle-Écosse.
- 29 Coparrainer les programmes de formation de la Nautical Archaeology Society pour les plongeurs de la Nouvelle-Écosse.
- 30 Engager un archéologue sous-marin et lancer un programme continue de recherche afin de découvrir, d'explorer et de décrire les sites de patrimoine culturel sous-marin.

PATRIMOINE NATUREL

- 31 S'employer avec diligence et empressement à compléter le réseau provincial de zones protégées.
- 32 Appuyer la conservation des terres privées par des investissements directs et des mesures incitatives et en déployant des efforts pour éliminer les obstacles auxquels font face les propriétaires fonciers qui veulent laisser un héritage à leur collectivité.

- 33 Élaborer un plan de gestion du littoral pour protéger les côtes de la Nouvelle-Écosse et veiller à ce que la population ne perde pas l'accès aux côtes à cause de la présence de propriétés ou d'aménagements privés.
- 34 Examiner les pratiques de foresterie industrielle en Nouvelle-Écosse. Adopter des mesures et des normes, comme l'accréditation du Forest Stewardship Council, pour assurer la viabilité des forêts saines et de la faune tributaire de ces forêts.

PROMOTION DU PATRIMOINE

- 35 Élaborer un plan de promotion afin d'accroître notre sensibilisation à notre patrimoine collectif et de faire connaître aux résidents, aux touristes et à tous ceux qui s'intéressent à la Nouvelle-Écosse la variété d'expériences patrimoniales qui s'offre à eux. Avoir davantage recours à la télévision, à la radio et à Internet comme moyens de diffusion.
- 36 Financer un programme d'affichage pour faire la promotion des biens patrimoniaux.
- 37 Établir des protocoles pour la sélection des noms de sites et de rues en consultation avec des spécialistes en matière de patrimoine et les communautés.
- 38 Rendre la campagne de publicité touristique de la Nouvelle-Écosse plus représentative de la diversité culturelle et géographique de la province.
- 39 Élaborer des produits patrimoniaux en tant que partie intégrante de notre stratégie touristique.

ÉDITION

- 40 Accroître le financement offert aux éditeurs néo-écossais pour la production et la commercialisation d'ouvrages traitant du patrimoine. Revitaliser et financer adéquatement le programme de co-édition du Musée de la Nouvelle-Écosse.
- 41 Encourager le ministère de l'Éducation à examiner le programme d'études afin de trouver des occasions d'y inclure des ouvrages publiés par des éditeurs néo-écossais.

ÉDUCATION

- 42 Former un groupe conjoint de professionnels du patrimoine et d'éducateurs pour déceler et saisir les occasions d'avancement de l'enseignement du patrimoine dans le système d'éducation publique et produire un rapport à ce sujet.
- 43 Accroître le financement du programme des Fêtes du patrimoine en tant que part importante de l'éducation au niveau intermédiaire.
- 44 Chercher à établir des partenariats entre le secteur du patrimoine et les collèges communautaires et les universités afin de favoriser la formation, la recherche et la planification de la relève pour les travailleurs du secteur.

GOVERNANCE DU PATRIMOINE

- 45 Créer un comité du sous-ministre sur le patrimoine pour aider à favoriser une attitude plus positive envers le patrimoine parmi les décideurs des divisions ou des ministères connexes du gouvernement provincial, p. ex. Divisions du tourisme et de la culture, ministère de l'Éducation, ministère des Ressources naturelles, ministère de l'Environnement et du Travail et ministère des Transports et des Travaux publics.

- 46 Créer le Conseil du patrimoine de la Nouvelle-Écosse dont les membres, nommés par les intervenants du secteur du patrimoine, représentent l'ensemble du secteur du patrimoine, des régions géographiques et de la population multiculturelle de la province.

PLANIFICATION

- 47 Exiger que les ministères participant au comité interministériel du sous-ministre ajoutent à leurs plans d'activités une section comportant des mesures de suivi et les budgets attribués.
- 48 Encourager tous les gouvernements municipaux à :
 - a inclure une section sur le patrimoine dans leurs plans d'activités;
 - b établir un comité consultatif sur le patrimoine dont le mandat englobe tous les aspects du patrimoine tel que le propose le groupe de travail, soit le patrimoine culturel matériel, le patrimoine culturel immatériel et le patrimoine naturel.
- 49 Appuyer la création d'inventaires patrimoniaux et garantir l'accessibilité de ces inventaires.

Bibliographie

RAPPORTS, ARTICLES ET DOCUMENTS ÉLECTRONIQUES

ALBERTA. COMMUNITY DEVELOPMENT. *Museums and Historic Sites*. Internet : <www.cd.gov.ab.ca>.

ARMSTRONG, Jane. « Storm brews over treasures sunk in 1814 », *The Globe and Mail Metro Edition*, Ontario, 2 janvier 2006.

ASSOCIATED PRESS. « U.S. museum artifacts in danger, group warns », 6 décembre 2005. Internet : <www.msnbc.msn.com/id/10340881>.

BEAR RIVER FIRST NATION HERITAGE AND CULTURAL CENTRE. Internet : <www.bearriverculturalcenter.com>.

BLACK CULTURAL CENTRE FOR NOVA SCOTIA. Internet : <www.bccns.com>.

BROWN, David (rédacteur en chef du Canadian HR Reporter). « At the Breaking Point », (juillet/août 2004).

CANADA. MINISTÈRE DU PATRIMOINE CANADIEN. Feuillet d'information sur le Programme d'aide aux musées en Nouvelle-Écosse, (2002-2005).

CANADA. MINISTÈRE DU PATRIMOINE CANADIEN. *Vers une nouvelle politique muséale - Guide de discussion*, juin 2005. Internet : <www.pch.gc.ca/progs/ph/pubs/mus-pol-mus/index_f.cfm>.

COMMISSION MONDIALE SUR L'ENVIRONNEMENT ET LE DÉVELOPPEMENT, OFFICE FÉDÉRAL DU DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL. *1987: Le Rapport Brundtland*. Internet : <www.are.admin.ch/are/fr/nachhaltig/international_uno/unterseite02330>.

CORPORATE RESEARCH ASSOCIATES INC. *2004 Nova Scotia Visitor Exit Survey* (rapport final), août 2005. Préparé pour le ministère du Tourisme, de la Culture et du Patrimoine.

CUNNINGHAM, Ellen. *Au bout de vos doigts... Le Répertoire canadien des lieux patrimoniaux*, Société historique du Canada, vol 31., n° 3 (2005); Programme des lieux patrimoniaux, Parcs Canada.

« Engendrer des bénéfices économiques et sociaux pour les communautés », *Nouvelles de villes créatives* (numéro spécial). Publication du Réseau des villes créatives du Canada. Internet : <www.creativecity.ca>.

FOREST STEWARDSHIP COUNCIL (Canada). *Forest Management*. Internet : <www.fsccanada.org/forestmanagement.htm.home.php>.

« Get to Know Barrington Street », *Downtown Barrington, A Strategy for the Rejuvenation of Barrington Street Halifax* (rapport final), novembre 1998.

GPI ATLANTIC. *The Nova Scotia Genuine Progress Index Forest Accounts*, novembre 2001.

GROUPE-CONSEIL SUR LA POLITIQUE DU PATRIMOINE CULTUREL DU QUÉBEC. *Notre patrimoine, un présent du passé*, novembre 2000. Internet : <www.politique-patrimoine.org/html/Rapport/Rapport.html>.

HALIFAX DOWNTOWN BUSINESS COMMISSION. *Barrington Street Historic District, Property and Business Owners' Guide*. Internet : <www.downtownhalifax.ns.ca>.

HERITAGE COUNCIL VICTORIA. *Victoria's Heritage 2010 – Strengthening our communities, a draft strategy*, novembre 2004. Internet : <www.heritage.vic.gov.au/pages/pdfs/draft_strat_part1.pdf>.

- HERITAGE PRESERVATION, THE NATIONAL INSTITUTE FOR CONSERVATION. *A Public Trust at Risk: The Heritage Health Index Report on the State of America's Collections, A Project of Heritage Preservation and the Institute of Museum and Library Services*, Washington (District de Columbia), 2005. Internet : <www.heritagepreservation.org>.
- HISTORIC BUILDINGS AND MONUMENTS COMMISSION FOR ENGLAND. *English Heritage Strategy (2005 – 2010) : Making the Past Part of Our Future*. Internet : <www.english-heritage.org.uk/server/show/nav.8755>.
- IKM CONSULTANCY en collaboration avec DALHOUSIE UNIVERSITY ARCHIVES AND SPECIAL COLLECTIONS au nom du Nova Scotia Heritage Portal Steering Committee. *Nova Scotia Heritage Portal Plan* (rapport final), octobre 2005.
- Information sur le patrimoine provincial et territorial, *Recherche du groupe de travail chargé de la stratégie du patrimoine*.
- INTELLIGENCE CONSULTING GROUP INC. *2004 Advertising Evaluation Study, Final Report*, octobre 2005. Préparé pour le ministère du Tourisme, de la Culture et du Patrimoine de la Nouvelle-Écosse.
- JOWELL, Tessa. *Better Places to Live: Government, Identity and the Value of the Historic and Built Environment*, mars 2005. Internet : <www.culture.gov.uk/global/publications/archive_2005/better_placesto_live.htm>.
- JOWELL, Tessa. *Government and the Value of Culture*, Department for Culture (Royaume-Uni), mai 2004. Internet : <www.culture.gov.uk/global/publications/archive_2004/Government_Value_of_Culture.htm>.
- LIEUX PATRIMONIAUX DU CANADA. Internet : <www.historicplaces.ca>.
- MILLER, Beverly W. *Insurance for Registered Heritage Properties in Nova Scotia, Final Report*, mai 2004. Préparé pour le Provincial Heritage Property Owners Association of Nova Scotia.
- MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DE LA CULTURE, NOVA SCOTIA MUSEUM PLANNING AND COMMUNICATION DIVISION. *Towards a Learning Culture...The Vision for Fossil Resource Management in Nova Scotia*, Fossils of Nova Scotia. Internet : <<http://museum.gov.ns.ca/fossils/protect/vision.htm>>.
- MUNICIPALITÉ RÉGIONALE D'HALIFAX, *A Brief on Built Heritage Conservation in HRM and Suggested Amendments to the Heritage Property Act*, (31 janvier 2006), *Heritage Legislation Across Canada regarding Demolition Control, Compensation, Incentives & Conservation Easements for Municipally Registered Heritage Properties – Appendix 2*.
- MUNICIPALITÉ RÉGIONALE D'HALIFAX. *Regional Municipal Planning Strategy for Public* (deuxième ébauche), chapitre 6 - *Cultural and Heritage Resources*, 30 novembre 2005.
- MUSÉE DE LA NOUVELLE-ÉCOSSE, *Archaeology in Nova Scotia*. Internet : <<http://museum.gov.ns.ca/arch/htm>>.
- MUSÉE DE LA NOUVELLE-ÉCOSSE, *Protecting Nova Scotia's Shipwrecks*, dans *Archaeology in Nova Scotia*. Internet : <<http://museum.gov.ns.ca/arch/ua/intro.htm>>.
- MUSÉE DE LA NOUVELLE-ÉCOSSE. *Underwater Archaeology*. Internet : <<http://museum.gov.ns.ca/arch/uwat.htm>>.
- NATIONAL PARK SERVICE, *Historic Preservation Planning Program*, Washington (District de Columbia). Internet : <www.cr.nps.gov/hps/pad/stateplans/statelist.htm>.
- NATIONAL TRUST FOR HISTORIC PRESERVATION. *Share Your Heritage, Cultural Heritage Tourism Success Stories*, 2001.
- NEWFOUNDLAND HISTORIC TRUST. *A New Cultural Heritage Strategy for Newfoundland & Labrador*, octobre 2001. Internet : <www.historictrust.com/pdf/heritage_policy_recommendations.pdf>.
- NOUVEAU-BRUNSWICK. *Trousse d'information pour le programme de dégrèvement d'impôt applicable aux lieux patrimoniaux*, 2005.
- NOUVELLE-ÉCOSSE. MINISTÈRE DE LA JUSTICE. *Wildlife Habitat and Watercourses Protection Regulations*, Registry of Regulations.
- NOUVELLE-ÉCOSSE. MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION. *The Power of Public Libraries*. Rapport annuel 2003-2004 du Nova Scotia Provincial Library/Nova Scotia Public Libraries.
- NOUVELLE-ÉCOSSE. MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DU TRAVAIL. *Protected Areas Program*. Internet : <www.gov.ns.ca/enla/protectedareas>.
- NOUVELLE-ÉCOSSE. MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES. *General Guidelines for Treasure Trove Applicants*, Mineral Resources Branch, janvier 2001. Internet : <www.gov.ns.ca/natr/meb/pdf/ic/IC61.PDF>.

- NOUVELLE-ÉCOSSE. MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES. *Wildlife Species Protected Under the Endangered Species Act in Nova Scotia*. Internet : <www.gov.ns.ca/natr/wildlife/endnrd/specieslist.htm>.
- NOUVELLE-ÉCOSSE. MINISTÈRE DU TOURISME ET DE LA CULTURE. *The Vision for Marine Heritage Resource Management in Nova Scotia*, Nova Scotia Museum Heritage Resource Services, 12 janvier 2000.
- NOUVELLE-ÉCOSSE. MINISTÈRE DU TOURISME, DE LA CULTURE ET DU PATRIMOINE. Exemples de publicités 2005-2006.
- NOUVELLE-ÉCOSSE. MINISTÈRE DU TOURISME, DE LA CULTURE ET DU PATRIMOINE. *Heritage Strategy – Toward a Viable, Focused Future for Heritage Growth in Nova Scotia* (exposé), février 2005.
- NOUVELLE-ÉCOSSE. MINISTÈRE DU TOURISME, DE LA CULTURE ET DU PATRIMOINE. *Heritage Promotion & Development – Quarterly Report Summary: Highlights from TCH and CMA Studies*, troisième trimestre, 2005-2006.
- NOUVELLE-ÉCOSSE. MINISTÈRE DU TOURISME, DE LA CULTURE ET DU PATRIMOINE, DIVISION DU PATRIMOINE. *Budget Allocations 2003–04*.
- NOUVELLE-ÉCOSSE. MINISTÈRE DU TOURISME, DE LA CULTURE ET DU PATRIMOINE. *Something New is Happening to our Past*, The Nova Scotia Historic Places Initiative. Internet : <www.NShistoricplaces.ca>.
- NOUVELLE-ÉCOSSE. MINISTÈRE DU TOURISME, DE LA CULTURE ET DU PATRIMOINE. *Business Plan*, 2005-2006.
- NOUVELLE-ÉCOSSE. MINISTÈRE DU TOURISME, DE LA CULTURE ET DU PATRIMOINE. *Heritage Division Print Publication Policy*, janvier 2006.
- NOUVELLE-ÉCOSSE. MINISTÈRE DU TOURISME, DE LA CULTURE ET DU PATRIMOINE. *Du rêve à l'aventure* (guide touristique 2006).
- NOUVELLE-ZÉLANDE. MINISTRY FOR CULTURE AND HERITAGE. *Cultural Policy in New Zealand*. Internet : <www.mch.govt.nz/publications/cultural-policies/index.html>.
- NOUVELLE-ÉCOSSE. MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DU TRAVAIL. *New Wilderness Areas for Nova Scotians to Enjoy*, 4 mars 2005. Internet : <www.gov.ns.ca/news/details.asp?id=20050304003>.
- NOUVELLE-ÉCOSSE. OFFICE DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE. *Nova Scotia Community Development Policy*, 9 décembre 2004. Internet : <www.gov.ns.ca/econ/cdpolicy>.
- NOVA SCOTIA PUBLIC LANDS COALITION. *Public Lands*. Internet : <www.publicland.ca/publiclands>.
- ONTARIO. HALTON CATHOLIC DISTRICT SCHOOL BOARD. *Mandatory Community Involvement*. Internet : <www.hcdsb.org/news/2005%2011/CommunityInvolvement.pdf>.
- ONTARIO. MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS. *A Strategy for Conserving Ontario's Heritage, The Report of the Ontario Heritage Policy Review*, 1990.
- ONTARIO. MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS. *A Vision of Heritage: Heritage Goals for Ontario*, 1990.
- ONTARIO. MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS. *Ontario's Heritage*.
- ONTARIO. MINISTÈRE DE LA CULTURE. *À vos marques! : Allègement fiscal à l'égard des biens patrimoniaux, Un guide destiné aux municipalités*, 2001. Internet : <www.culture.gov.on.ca/french/culdiv/heritage/hpترم.htm>.
- ONTARIO. MINISTÈRE DE LA CULTURE. *Strengthening Ontario's Heritage: Identify, Protect, Promote – An introductory guide to identifying, protecting and promoting the heritage of our communities*, 2004.
- ONTARIO. MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION. *Comment obtenir ton diplôme*. Internet : <www.edu.gov.on.ca/fr/document/brochure/stepup/highf.html>.
- ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'ÉDUCATION, LA SCIENCE ET LA CULTURE. *Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel*, 17 octobre 2003, Paris. Internet : <<http://unesdoc.unesco.org/ulis/fr/index.html>>.
- ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'ÉDUCATION, LA SCIENCE ET LA CULTURE. *Convention sur la protection du patrimoine culturel subaquatique*, 2 novembre 2001, Paris. Internet : <http://portal.unesco.org/culture/fr/ev.php-URL_ID=2309&URL_DO=DO_TOPIC&URL_SECTION=201.html>.
- PLAN DE DÉVELOPPEMENT POUR LE SECTEUR CULTUREL ACADIEN DE LA NOUVELLE-ÉCOSSE.
- RYPKEMA, Donovan D. *The Economics of Historic Preservation*, National Trust for Historic Preservation, 1994.

SECRÉTARIAT À LA CULTURE ET AU SPORT DU

NOUVEAU-BRUNSWICK. *Politique culturelle du Nouveau-Brunswick*, février 2002. Internet : <www.gnb.ca/0007/policy/index-f.asp>.

SHAW, Emily. *Exploring mandatory volunteerism in Ontario's secondary school system: Failing non-profits*, School of Policy Studies, Université Queens. Internet : <www.queensu.ca/sps/public_policy_and_the_third_sector/working_papers/student.htm>.

SINGH, Vic. *Economic Contribution of the Culture Sector in Canada – A Provincial Perspective*, Culture et Tourisme et Center for Education Statistics, décembre 2004.

Site Web Nouvelle-Écosse : Où il fait bon vivre. Internet : <www.novascotialife.com>.

STRATEGIS.GC.CA (site d'Industrie Canada des entreprises et des consommateurs). *Les étapes vers la compétitivité - Glossaire*. Internet : <www.strategis.ic.gc.ca>.

THE INTERNATIONAL AWARDS FOR LIVEABLE COMMUNITIES. *The LivCom Awards*. Internet : <www.livcomawards.com>.

THE NAUTICAL ARCHAEOLOGY SOCIETY (Royaume-Uni). Programme de certification de la NAS. Internet : <www.nasportsmouth.org.uk/training/index.php>.

VILLE DE PICTOU. *Strategic Plan for Community Economic Development*, 2004. Internet : <www.townofpictou.com/mayor/documents/townofpictou_strategicplan.pdf>.

VILLE DE SHELBURNE. *History General Information*. Internet : <www.auracom.com/tnshelb>.

VOLUNTARY PLANNING, *Heritage Strategy Task Force, Compilation of Community Meeting Speakers' Notes*, Nouvelle-Écosse, novembre 2005.

VOLUNTARY PLANNING, *Non-Resident Land Ownership in Nova Scotia* (rapport final), décembre 2001.

VOLUNTARY PLANNING. *Final Report of the Voluntary Planning Off-highway Vehicle Task Force*, novembre 2004.

VOLUNTARY PLANNING. *Stratégie du patrimoine de la Nouvelle-Écosse, Document de discussion*, 17 octobre 2005.

CAS, LOIS ET DOCUMENTS LÉGISLATIFS

Cemeteries Protection Act, chapitre 9 des lois de 1998 (modifiée en 2001, c.6, s.99).

Endangered Species Act, chapitre 11 des lois de 1998.

Heritage Property Act (modifiée), Projet de loi d'initiative parlementaire N° 81, 2004.

Loi sur la marine marchande du Canada, L.R., 1985, c. S-9, partie VI – Épaves, sauvetage et enquêtes sur les sinistres maritimes.

Nova Scotia Museum Act, chapitre 315 des lois révisées, 1989.

Public Archives Act, 1998.

Special Places Protection Act, chapitre 438 des lois révisées, 1989 (modifiée en 1990, c.45; 1994-95, c.17; 2004, c.6, s.31).

Treasure Trove Act, chapitre 477 des lois révisées, 1989.

Membres du groupe de travail

Maureen Reid, Halifax

À titre de fondatrice et présidente de BoardWorks Consulting, Maureen compte plus de 18 années d'expérience à titre de conseillère aux conseils d'administration du secteur public et du secteur sans but lucratif. Elle est actuellement présidente du conseil du IWK Health Centre et l'une des directrices d'Assomption Vie. Par le passé, elle a été associée du groupe du droit du travail et de l'emploi d'un important cabinet d'Halifax. Elle a également été bénévole auprès de la Chambre de commerce d'Halifax, de la Neptune Theatre Foundation et de la IWK Health Centre Foundation.

Tim Bernard, Millbrook

Tim est le directeur de l'histoire et de la culture de la Confederacy of Mainland Mi'kmaq, dont les Premières nations membres incluent Annapolis Valley, Bear River, Glooscap, Millbrook, Paq'tnkek et Pictou Landing. Il est également l'ancien directeur et éditeur de Mi'kmaq-Maliseet Nations News et de Eastern Woodland Publishing, deux entreprises fructueuses des Premières nations qu'il a grandement contribué à mettre sur pied. Tim est actuellement co-président mi'kmaq du comité de travail sur la culture et le patrimoine du Forum tripartite Mi'kmaq-Nouvelle-Écosse-Canada, ainsi que co-président du Mi'kmaq Cultural Network.

James Morrison, Halifax

M. Morrison est actuellement professeur d'histoire à l'Université Saint Mary's et titulaire de la chaire d'études asiatiques. Il est l'auteur de nombreux livres et articles sur l'histoire orale en Nouvelle-Écosse, au Canada et ailleurs. Il a également fait des recherches et écrit au sujet des différents groupes ethniques qui composent notre province. Jim a été conseiller en matière d'histoire orale et de patrimoine culturel pour les gouvernements fédéral, provincial et municipal. Il a habité et travaillé en Afrique (Ghana et Nigéria) et en Asie (Singapour, Inde et Japon). Au niveau communautaire, Jim a occupé différents postes au sein de plusieurs organismes en charge du patrimoine, notamment la Federation of Nova Scotian Heritage, la Royal Nova Scotia Historical Society, la Pier 21 Society et la Société canadienne d'histoire orale.

Marilyn Wilkins, Wilmot

Marilyn est conseillère municipale pour le comté d'Annapolis depuis 13 ans. Depuis son élection initiale au conseil, elle est présidente du comité consultatif sur le patrimoine du comté d'Annapolis. En 2005, le comté d'Annapolis a célébré 400 ans de vie et de travail en commun (« 400 years of Living and Working Together »). Marilyn a joué un rôle important dans ces célébrations à titre de co-présidente du comité Focus 2005. Ce comité a préparé un calendrier des événements comprenant presque 200 activités communautaires en célébration de cette année très significative pour le comté d'Annapolis. En plus d'agir à titre de conseillère municipale, Marilyn participe à de nombreux autres organismes communautaires.

Ronald Caplan, Wreck Cove

Depuis 27 ans, Ronald est éditeur du Cape Breton's Magazine, une publication consacrée à l'histoire, à l'histoire naturelle et à l'avenir de l'île du Cap-Breton. Il publie également les livres Breton Books, qui incluent au-delà de 75 livres d'histoire, biographies, recueils de poésie, livres sur le folklore et pièces de théâtre, dont la plupart ont été rédigés par des Cap-Bretonnais. Ronald a reçu de nombreuses distinctions pour son travail, notamment un doctorat honorifique de l'Université du Cap-Breton en 1999. Breton Books fait également la promotion de l'ensemble des œuvres du Cap-Breton en publiant un catalogue annuel qui est consulté par plus de 35 000 personnes sur l'île et ailleurs. Ronald est actuellement vice-président de l'Atlantic Publishers Marketing Association.

John Wesley Chisholm, Musquodoboit Harbour

John Wesley est actuellement président de Arcadia Entertainment. Il compte 15 ans d'expérience dans le domaine de la production télévisuelle, de la gestion et de l'administration des arts. Après avoir travaillé sur la conception et la mise en œuvre du système de financement par le crédit d'impôt pour l'industrie cinématographique au Canada, il est passé au travail de production et de financement. Ses prix reçus et ses nominations incluent les prix Juno, les prix Gémeaux, les prix Génie, les prix du Festival du film de l'Atlantique et les prix de l'Association de la musique de la côte est. Au cours des cinq dernières années, il a produit plus de 50 documentaires relatifs aux océans. Ces documentaires ont été diffusés sur les chaînes Discovery, National Geographic, History, Canal D, Outdoor Life, Vision et CBC, et ont été vendus dans plus de 130 pays.

Elizabeth Cromwell, Birchtown

Elizabeth est née à Shelburne et elle a terminé ses études en travail social en 1969. Elle a travaillé à titre de travailleuse en service social individualisé, puis à titre de surveillante des services sociaux individualisés auprès de la Children's Aid Society of Shelburne County jusqu'à sa retraite. À la fin des années 1980, Elizabeth a contribué à la fondation de la Shelburne County Cultural Awareness Society, qui est maintenant connue sous le nom de Black Loyalist Heritage Society, visant à promouvoir et à célébrer les groupes minoritaires dans le comté de Shelburne. Elle a été présidente de la société de sa formation jusqu'en 2002. Elizabeth a été membre du

conseil d'administration de l'ancien organisme Black United Front de 1989 à 1993, et membre du conseil de la Black Cultural Society of Nova Scotia de 1992 à 1994. À l'heure actuelle, Elizabeth fait partie du conseil de la paroisse Christ Church et est membre de l'Association des travailleurs sociaux de la Nouvelle-Écosse et du Congrès des femmes noires du Canada. Elizabeth a reçu de nombreuses distinctions; elle a notamment été intronisée au Dr. W.P. Oliver Wall of Fame au Black Cultural Centre. Elizabeth habite maintenant à Birchtown avec son époux, Everett.

Joyce Rankin, Judique

Joyce est née et a grandi à Judique avant de partir voir le monde, puis elle est revenue chez elle où elle habite maintenant avec sa famille. Elle est actuellement directrice du Centre d'interprétation de la musique celtique de Judique. Elle siège aux conseils d'administration de la Rural Communities Foundation of Nova Scotia et du réseau de ressources patrimoniales Iona Connection. À titre d'historienne, de folkloriste et de généalogiste amateur, Joyce écrit des ouvrages de fiction et documentaires. *At My Mother's Door* est un recueil de ses poèmes (et maintenant une production théâtrale) qui célèbre et raconte les histoires de plusieurs générations de femmes du Cap-Breton. Elle a fait la lecture de ses œuvres lors de ceilidhs et de rassemblements littéraires en Nouvelle-Écosse et en Écosse.

Candace Stevenson, Halifax

Candace a pris sa retraite en 2000 de son poste de directrice générale du patrimoine et de la culture pour la province de la Nouvelle-Écosse. Dans le cadre de ses fonctions, elle était responsable notamment du Musée de la Nouvelle-Écosse, des subventions aux musées communautaires, du financement de la *Federation of Nova Scotian Heritage*, de la loi sur les biens patrimoniaux (Heritage Property Act), de la loi sur la protection des endroits spéciaux (Special Places Protection Act) et de la liaison entre le ministère et les Archives provinciales. En 2001, Candace a été nommée associée de l'Association des musées canadiens. Elle continue de participer activement au secteur sans but lucratif à titre de conseillère et de bénévole auprès de plusieurs conseils et comités importants.

Sara Knight, Bridgewater

Après avoir obtenu son diplôme en droit de l'Université Dalhousie en 2004, Sara a passé une année en stage à Halifax et est maintenant avocate pour la Municipalité régionale d'Halifax. Pendant ses études de premier cycle en histoire à l'Université Queen's, Sara a passé ses étés à travailler au Black Creek Pioneer Village, un musée d'histoire vivante situé près de Toronto. Au cours de cette période, Sara s'est principalement concentrée sur l'élaboration et la prestation de programmes d'éducation destinés aux enfants et au grand public. Elle s'intéresse principalement au domaine de l'histoire sociale du Canada, et suit plusieurs cours sur le dix-neuvième siècle. Sara a publié deux articles sur l'histoire de l'Église Unie, et elle s'intéresse grandement à l'histoire militaire et à l'histoire de la Nouvelle-Écosse.

Gabriel LeBlanc, D'Escousse

Gabriel a été professeur d'histoire, gestionnaire et directeur avant de prendre sa retraite récemment au terme de 38 ans de carrière dans le domaine de l'enseignement. Il est présentement membre du conseil consultatif du ministre sur les Affaires acadiennes. Il est membre du comité consultatif sur l'histoire acadienne de Parcs Canada. Il est également membre exécutif de la Société Promotion Grand Pré. Gabriel a été bénévole au Centre la Picasse et à la Société historique de l'Île Madame. En tant que bénévole, M. Leblanc a participé à la restauration de l'ancienne cathédrale de Arichat et a travaillé au Centre marin de Petit-de-Grat.

Horaire des réunions publiques

(organisées par le groupe de travail chargé de la stratégie du patrimoine du Voluntary Planning Board)

Lundi 7 novembre * Chéticamp
Centre Acadien - 35, chemin Baron

Mardi 8 novembre Kentville
Caserne de pompiers de Kentville - 463, rue Main

Mercredi 9 novembre Membertou
Membertou Trade and Convention Centre
50, rue Maillard

Mercredi 9 novembre Annapolis Royal
Caserne de pompiers d'Annapolis Royal
5, rue St. Anthony

Mercredi 9 novembre Lake Charlotte
The Cookhouse, Memory Lane Village

Jeudi 10 novembre * Pointe de l'Église
Amphithéâtre B34, Université Sainte-Anne

Jeudi 10 novembre Sherbrooke
Sherbrooke Village Exhibit Centre - 42, rue Main

Mardi 15 novembre Shelburne
Osprey Arts Centre - 107, rue Water

Mardi 15 novembre Baddeck
Alexander Graham Bell Museum - 559, rue Chebucto

Mardi 15 novembre Truro
Glengarry Inn - 150, rue Willow

Mercredi 16 novembre * Pubnico
Caserne de pompiers de Pubnico Ouest - 897, route 335

Mercredi 16 novembre Amherst
Club Lions - 9, rue Electric

Mercredi 16 novembre Port Hawkesbury
Centre municipal de Port Hawkesbury
606, rue Reeves

Jeudi 17 novembre Yarmouth
Yarmouth County Museum - 22, rue Collins

Jeudi 17 novembre Parrsboro
Caserne de pompiers de Parrsboro - 235, rue Willow

Mardi 22 novembre Dartmouth
Black Cultural Centre - 1149, rue Main

Mardi 22 novembre Lunenburg
Caserne de pompiers - 25, rue Medway

Mardi 22 novembre Antigonish
St. Ninian's Place - 120, rue St. Ninian

Mercredi 23 novembre Liverpool
Filiale 38 de la Légion - 64, prom. Henry Hensey

Mercredi 23 novembre Halifax
Holiday Inn - 1980, rue Robie

Mercredi 23 novembre Canso
The Lion's Den - 98, rue Queen

Jeudi 24 novembre Stellarton
Museum of Industry - 147, rue North Foord

* Interprétation simultanée offerte

Horaire des réunions publiques

(organisées par l'Office des affaires afro-néo-écossaises
au nom du groupe de travail chargé de la stratégie du patrimoine)

9 novembre 2005	Gibson Woods
9 novembre 2005	Amherst
9 novembre 2005	Whitney Pier
9 novembre 2005	Sunnyville
10 novembre 2005	Lincolntonville
13 novembre 2005	Glance Bay
16 novembre 2005	Inglewood
16 novembre 2005	Yarmouth
16 novembre 2005	Truro

Rencontres avec les intervenants et les spécialistes

Mardi 25 octobre 2005

D^r Daniel MacInnes, professeur, Département de sociologie et d'anthropologie, Université Saint Francis Xavier

D^r Kenneth MacKinnion, professeur, Département d'anglais et d'études sur le Canada atlantique, Université Saint Mary's

Theresa Meuse, technicienne de santé de l'APC, Atlantic Policy Congress for the First Nations' Chiefs

Lyn Elliot Sherwood, directrice générale, Patrimoine canadien

Eric Zscheile, négociateur adjoint, Kwilmuk Maw-Klusuaqn Mi'kmaq Rights Initiative

Janice Maloney, directrice générale, Kwilmuk Maw-Klusuaqn Mi'kmaq Rights Initiative

Susan Charles, directrice générale, Federation of Heritage

Jolienne Stockley, coordinatrice du développement communautaire, Federation of Heritage

Gordon Hammond, représentant de la Municipalité régionale d'Halifax, Federation of Heritage

Bill Greenlaw, directeur général, Division du patrimoine

Jean Léger, directeur général, Fédération acadienne de la Nouvelle-Écosse (FANE)

Mercredi 26 octobre 2005

Michael Moosberger, archiviste de l'Université Dalhousie et président du Council of Nova Scotia Archives

Karen White, archiviste – éducation, relations externes et réseau, Council of Nova Scotia Archives

Alexandra McCallum, directrice générale, Association multiculturelle de la Nouvelle-Écosse

Asna Adhami, membre, Chief's Diversity Advisory Committee

D^r Cherif Mata, Centre for Peace, Human Rights and Multiculturalism

Brian Speirs, archiviste provincial, ministère du Tourisme, de la Culture et du Patrimoine

Wayn Hamilton, président-directeur général, Office des affaires afro-néo-écossaises

Paul Collins, conservateur, Community Museum Assistance Program, ministère du Tourisme, de la Culture et du Patrimoine

David Christianson, archéologue, Musée de la Nouvelle-Écosse

Bob Ogilvie, conservateur – Special Places, Musée de la Nouvelle-Écosse

Lundi 16 janvier 2006

Communauté afro-néo-écossaise – divers membres

Jessica Lightbourne
Margo Hampden
Syliva Parris
Joclyn White
David States
Karen Green-Mclvor
Shauntay Grant

Atlantic Jewish Council – Jon Goldberg, Président

Chinese Society – Fred Lee, Ancien président

Arab Canadian Association of the Atlantic Provinces
– Dr Ismail Zayid, Président

Indo-Canadian Association of Nova Scotia – Sam
Jaggi, Président

German Canadian Association of Nova Scotia – Rene
Botzenhardt, Représentant

Scandinavian Society of Nova Scotia – Knut
Lonningdal, Président

Canadian Lebanon Society – Teddy Zaghloul,
Président

Mardi 17 janvier 2006

Mi'kmaq Cultural Network – divers membres

Hal Theriault	Deborah Ginnish
Shannon Googoo	Leah Rosenmeier
Mabel Joe	Melanie Robinson
Mary Collier	Phyllis Googoo
Adrian Paul	Leroy Denny
Gerald Gloade	Lisa Francis
Lindsay Marshall	

Communauté acadienne – divers membres

Richard Landry	Napoléon Chiasson
Barbara LeBlanc	Stan Surette
May Bouchard	Bill Gerrior
Jean Louis Robichard	Elaine Thimot
Ronald Bourgeois	Erina Termine
Daniel Comeau	Jean Léger
Robert Fougère	
Cécile d'Entremont-Bourque	
Daniel Verchery	

Jeudi 26 janvier 2006

Dennis Cochrane, sous-ministre de l'Éducation

Bruce Fisher, consultant en études sociales, ministère
de l'Éducation

Owen Ferguson, représentant, Historical Federation

Theresa Kewachuk, présidente, Social Studies
Teachers Association

Don Julien, directeur général, Confederacy of
Mainland Mi'kmaq

Joe B. Marshall, directeur général, Union of Nova
Scotia Indians

Carole Thorn, présidente, Association de l'industrie
touristique de la Nouvelle-Écosse

Jennifer McKeane, tourisme durable, Association de
l'industrie touristique de la Nouvelle-Écosse

Alan Parish, président, Nova Scotia Heritage Trust

Vendredi 27 janvier 2006

Marven Moore, directeur des opérations des sites,
Musée de la Nouvelle-Écosse

Calum Ewing, directeur des opérations, Musée de la
Nouvelle-Écosse

Kelliann Dean, sous-ministre, ministère du Tourisme,
de la Culture et du Patrimoine

Marsha Andrews, directrice générale de la Division du
tourisme, ministère du Tourisme, de la Culture et
du Patrimoine

Bill Greenlaw, directeur général de la Division du
patrimoine, ministère du Tourisme, de la Culture
et du Patrimoine

Fernand Lévesque, Direction des politiques culturelles
et de la propriété intellectuelle, gouvernement
du Québec

Rick Williams, PDG, PRAXIS Consulting (changements
dans la population)

Rita Scagnetti, directrice, ministère de la Culture,
Direction du patrimoine et des bibliothèques

Mardi 31 janvier 2006

Peter Sheehan, représentant, comité consultatif provincial sur le patrimoine

Bill Plaskett, planificateur de la conservation du patrimoine, services de planification et de développement de la Municipalité régionale d'Halifax

Mercredi 1er février 2006

Donovan Rypkema, président, Heritage Strategies International

Mardi 14 février 2006

Ray Plourde, coordinateur – nature sauvage, Ecology Action Centre

Kermit deGooyer, planificateur – conservation, Ecology Action Centre

Walter Regan, directeur, Nova Scotia Salmon Association

Claire Robinson, membre du conseil, Société pour la nature et les parcs du Canada

Tim Harmon, directeur, Trout Nova Scotia

Judith Cabrita, consultante en tourisme; ancienne présidente de l'Association de l'industrie touristique de la Nouvelle-Écosse (TIANS)

Mardi 28 février 2006

Robert Grenier, archéologue sous-marin principal et gestionnaire, Services d'archéologie subaquatique de Parcs Canada

Willis Stevens, archéologue sous-marin principal, Services d'archéologie subaquatique de Parcs Canada

Voluntary Planning Board ... un forum des citoyens sur les politiques

MISSION

Accroître sensiblement le bien-être de l'ensemble des Néo-Écossais en fournissant au premier ministre et au conseil des ministres de précieux conseils fondés sur les opinions de bénévoles et de citoyens en ce qui concerne des questions de politiques pertinentes pour aujourd'hui et pour l'avenir.

PARTICIPATION DES CITOYENS

Le Voluntary Planning Board transmet au gouvernement des commentaires formulés par les citoyens sur des questions de politiques touchant la vie des Néo-Écossais. Pour s'acquitter de son mandat, il fait appel à l'expertise de bénévoles qui recherchent, recueillent, analysent et discutent les opinions formulées à l'occasion de diverses consultations publiques. Cette approche est fondée sur le principe voulant que la démocratie soit renforcée par la participation des citoyens à un processus inclusif et transparent d'élaboration de politiques conçu pour fournir des conseils aux représentants du gouvernement et aux citoyens.

À cette fin, le Voluntary Planning Board s'efforce d'inclure les Néo-Écossais de toutes les régions, de tous les secteurs et de toutes les tranches de la société; il exerce ses activités pour répondre aux besoins du gouvernement en matière de politiques, sans toutefois avoir de lien de dépendance avec celui-ci. Finalement, le processus est transparent de manière à ce qu'il soit équitable et perçu comme étant équitable dans la représentation des opinions des citoyens.

Janvier 2006

Bureau 600, Édifice Joseph Howe
1690, rue Hollis, Halifax (Nouvelle-Écosse) B3J 3J9

Téléphone : (902) 424-5682

Numéro sans frais : 1 866 858-5850

Télécopieur : (902) 424-0580

Site Web : www.gov.ns.ca/vp

